

L'APPRENTISSAGE AU CNEAP PAYS DE LA LOIRE





CFA ESA-CNEAP PAYS DE LA LOIRE - ANGERS
55 rue Rabelais - BP 30748 - 49007 ANGERS Cedex 01
02 41 23 56 33 - f.stumpf@groupe-esa.com
www.groupe-esa.com/esa/un-cfa-de-reseau



ADAMSSE CFA PAYS DE LA LOIRE
42 rue des Hauts Pavés - 44000 NANTES
02 51 82 72 08 - accueil@adamssecfa.org
www.adamssecfa.org



CNEAP PAYS DE LA LOIRE
5 rue du Haut Pressoir - BP 61028 - 49010 ANGERS Cedex 01
02 41 68 32 13 - cneap.paysdelaloire@cneap.fr
www.cneap-paysdelaloire.org

ÉDITO

En lien avec la loi du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel, les établissements du CNEAP veulent proposer aux jeunes la possibilité de choisir la modalité de formation la plus appropriée pour eux, voie scolaire à temps plein ou voie alternante par apprentissage.

Aussi, depuis plus de 10 ans, les établissements du CNEAP Pays de la Loire développent les formations par apprentissage, du CAP à l'ingénieur, dans les champs professionnels de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aménagement paysager, du commerce, de l'industrie agroalimentaire, du service aux personnes et aux territoires.

Nous croyons en la formation par l'apprentissage : c'est une voie résolument moderne et aboutie. Cette approche pédagogique part des situations concrètes, sur la mise en commun des expériences vécues en entreprise pour conclure à l'émergence des fondements théoriques. C'est une manière d'apprendre qui est au croisement de l'intelligence théorique et scientifique et de l'intelligence pratique et opérationnelle. **L'apprenti devient au fil des mois un vrai professionnel. Il acquiert plus qu'un diplôme : une maturité et un métier.**

L'apprenti est formé en situation de travail qui lui permet de conforter sa motivation pour le métier préparé, de découvrir la vie au travail et la culture de l'entreprise, d'acquérir une véritable compétence professionnelle. **L'apprentissage aide à se construire une identité professionnelle.** L'apprenti est intégré dans une communauté au travail et s'y sent reconnu. C'est par cette reconnaissance professionnelle par des pairs au travail qu'il conforte son projet, qu'il gagne en estime de soi et que se construit, pour partie, son développement personnel. **L'apprentissage aide la jeunesse à se construire.**

L'apprenti bénéficie de l'encadrement de son maître d'apprentissage qui est responsable de sa progression en entreprise. **L'apprentissage est une voie de personnalisation de la formation particulièrement inclusive.**

Pour l'employeur, accueillir un apprenti, **c'est investir dans la formation d'un jeune qui viendra rejoindre les professionnels de l'entreprise ou de la branche. C'est un investissement dans le renouvellement des compétences.**

L'apprentissage apparaît comme un pont permettant un rapprochement entre l'établissement et l'entreprise et ainsi participer au renouveau de la filière professionnelle et technologique, au plus grand bénéfice de la jeunesse.



Luc ALBERT
Président du CNEAP Pays de la Loire



SOMMAIRE

- 6 • DES DIPLÔMES RECONNUS
- 21 • LES SITES DE FORMATION DU CNEAP PAYS DE LA LOIRE :
UNITÉS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)
- 26 • LES CFA DE RATTACHEMENT
- 28 • RECRUTER UN APPRENTI
- 30 • L'APPRENTI
- 31 • LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE
- 32 • LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE
- 34 • LES ENTREPRISES NOUS FONT CONFIANCE
- 36 • NOS HUIT ENGAGEMENTS QUALITÉ

DES DIPLÔMES RECONNUS

FORMATIONS PROPOSÉES

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
BAC Pro : BAC Professionnel

BP : Brevet Professionnel
BTS : Brevet de Technicien Supérieur

Licence Pro : Licence Professionnelle
Ingénieur

Titre : Titre Professionnel
DE : Diplôme d'État



PRÉPA-APPRENTISSAGE

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissements :

Lycée Jean-Baptiste Ériau - Ancenis (44)
Lycée St-Clair - Blain-Derval (44)
Lycée St-Joseph - Châteaubriant (44)
Briacé - Le Landreau (44)
Lycée Gabriel Dehayes - St Gildas-des-Bois (44)
Lycée Les Buissonnets - Angers (49)
Lycée Robert d'Arbrissel - Chemillé (49)
Lycée Jeanne Delanoue - Cholet (49)
Lycée Robert Schuman - Château-Gontier-sur-Mayenne (53)
Lycée du Tertre Notre-Dame - La Ferté Bernard (72)
Lycée Nazareth - Ruillé-sur-Loir (72)
Lycée Val de Sarthe - Sablé-sur-Sarthe (72)
Les Établières - La Roche-sur-Yon (85)



AGRICULTURE - PRODUCTIONS VÉGÉTALES - HORTICULTURE - VIGNE ET VIN

CAP MÉTIERS DE L'AGRICULTURE

Le titulaire du CAP Agricole Métiers de l'Agriculture travaille dans différents types d'exploitation agricole : élevage, culture céréalière selon la spécialité choisie. Il est responsable de la conduite d'un élevage ou d'une production végétale.

En productions animales, le diplômé pratique l'élevage (bovin, ovin, caprin, porc, volailles et équin). Il s'occupe de l'alimentation, de l'entretien et du suivi sanitaire du troupeau.

En productions végétales, le diplômé travaille les sols, prépare les parcelles, procède aux plantations des semis, surveille la croissance et la protection des végétaux par l'emploi de fertilisants, de produits phytosanitaires.

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissements :

Lycée St-Clair - Derval (44)
Briacé - Le Landreau (44)
Campus de Pouillé - Les Ponts-de-Cé (49)
Lycée Rochefeuille - Ernée (53)

BAC PRO CONDUITE ET GESTION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

Le titulaire de ce Bac Pro est un responsable d'entreprise agricole ou un salarié hautement qualifié. Il s'agit d'un métier polyvalent. Le diplômé doit être capable de gérer des cycles de productions, végétales ou animales grâce à sa connaissance fine de l'agroécosystème. Pour cela, il dispose d'agroéquipements, d'outils d'aides à la décision (OAD) et de technologies de l'information et de la communication (TIC). Il peut être amené à gérer une équipe de salariés. Il doit non seulement savoir prendre des décisions mais aussi anticiper et s'adapter dans un contexte en rapide évolution. Enfin, en tant qu'entrepreneur, il est doté de capacité d'analyse et de pilotage et doit savoir innover.

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissements :

Lycée St-Clair - Derval (44)
Campus de Pouillé - Les Ponts-de-Cé (49)
Lycée Rochefeuille - Mayenne (53)
Les Établières - La Roche-sur-Yon (85)

BAC PRO CONDUITE DE PRODUCTIONS HORTICOLES

Le titulaire de ce Bac Pro Productions horticoles travaille en tant qu'ouvrier hautement qualifié ou responsable d'exploitation dans les secteurs des productions florales, légumières, fruitières ou en pépinière.

Il procède à la préparation du sol et à la plantation ou au semis, il surveille la croissance des plants. Il prend en charge l'arrosage, la veille sanitaire, la fertilisation... Il participe à la récolte en respectant les critères de calibre et de qualité. Le cas échéant, il assure le stockage et le conditionnement des produits en vue de leur commercialisation.

Les apprenants de ce Bac Pro se présentent obligatoirement aux épreuves du BEP Travaux horticoles (facultatif pour les apprentis).

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissements :

Briacé - Le Landreau (44)

Campus de Pouillé - Les Ponts-de-Cé (49)

BAC PRO CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE VITIVINICOLE

Le titulaire de ce bac pro est un véritable chef d'exploitation. Il sait s'adapter à de nombreuses activités dans lesquelles il est amené à pouvoir exercer et évoluer. En tant que viticulteur, il maîtrise les techniques de productions et le processus de vinification. En effet, il connaît aussi bien les sols et les climats de ses vignes que les modes de consommation et les attentes du client. Soit il réalise lui-même tout le processus (vigneron) soit il se limite à récupérer le raisin pour en faire du vin ou maître de chai ou caviste.

Le diplômé utilise des machines agricoles qu'il sait entretenir, il est également un bon communicant pour les négociations clients et maîtrise au moins une langue étrangère s'il vise l'exportation de ses produits.

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissement :

Briacé - Le Landreau (44)

BTS AGRONOMIE PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Le BTS Agronomie Productions Végétales mène à deux types de fonctions : la production agricole et le conseil (en Chambre d'Agriculture, groupement de producteurs...). Ce diplôme permet aussi de participer à des travaux de recherche, d'organiser un laboratoire ou une petite unité d'expérimentation, ou d'exercer une activité commerciale dans l'industrie ou dans une coopérative par exemple.

L'enseignement professionnel met l'accent sur les compétences spécifiques à la production végétale (hors horticulture et viticulture) dans une optique d'amélioration de la production et de respect de l'environnement : raisonnement des choix de cultures en fonction du sol, du climat, du contexte économique sur la pratique des cultures : plantation, semis, soins divers, utilisation du matériel, biologie végétale, physiologie de la reproduction. Il porte aussi sur l'économie et la politique des productions végétales, le fonctionnement et le droit de l'entreprise.

Le technicien supérieur en agronomie productions végétales peut occuper un emploi de chef d'exploitation, travailler comme salarié dans une exploitation comme chef d'équipe, conducteur de travaux, chef de culture, responsable d'approvisionnement, ou dans les métiers touchant au contrôle à l'expérimentation comme technico-commercial.

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissements :

Lycée St-Clair - Derval (44)

ESA - Angers (49)

Les Établières - La Roche-sur-Yon (85)



BTS ANALYSE, CONDUITE ET STRATÉGIE DE L'ENTREPRISE AGRICOLE

Le titulaire du BTS Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole (ACSE) possède une bonne connaissance de l'environnement économique, social et juridique des exploitations agricoles, ainsi que de solides compétences en techniques comptables. Il a également reçu une formation en agronomie (productions végétales et animales, maîtrise de l'eau).

Ce professionnel peut occuper un emploi de conseiller, technicien agricole, assistant clientèle, formateur... Après quelques années, il peut devenir chef d'exploitation, responsable de magasin ou d'unité d'approvisionnement.

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissements :

Lycée St-Clair - Derval (44)

ESA - Angers (49)

Campus de Pouillé - Les Ponts-de-Cé (49)

Lycée Val de Sarthe - Sablé-sur-Sarthe (72)

BTS PRODUCTIONS ANIMALES

Le BTS Productions Animales forme les apprentis à la gestion d'une exploitation agricole avec un élevage. L'apprenti apprend la conduite d'élevage sous tous ses aspects : qualité de l'alimentation, croissance des animaux, reproduction, manipulations et interventions sur les animaux, surveillance sanitaire, bien-être animal, adaptation des bâtiments... Sa formation porte aussi sur le raisonnement et la mise en place de cultures destinées à l'élevage. Enfin, l'apprenti est formé à la réalisation de diagnostics qui prennent en compte à la fois les aspects technique, financier, réglementaire et environnemental de l'activité d'élevage. Il est capable de faire des choix ou de formuler des conseils pour adapter la production au marché et aux contraintes de l'exploitation.

Il peut travailler dans une exploitation en tant qu'éleveur indépendant ou comme salarié (chef d'équipe, conducteur de travaux, responsable d'élevage), ou comme conseiller technique ou commercial dans une coopérative agricole, une entreprise spécialisée dans l'alimentation animale ou l'agrofourmiture ou dans une chambre d'agriculture.

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissements :

Lycée St-Clair - Derval (44)

ESA - Angers (49)

Les Établières - La Roche-sur-Yon (85)

BTS PRODUCTIONS HORTICOLES

Le technicien supérieur horticole peut exercer en tant que chef d'exploitation ou responsable de culture, chef d'équipe, conducteur de travaux, dans une exploitation horticole. Il peut aussi être conseiller ou technicien d'expérimentation dans des structures de conseil et de développement.

Sa formation le prépare à la gestion d'une exploitation horticole, de la mise en oeuvre de productions en pleine terre ou sous abri à la mise en marché. Pour la conduite des cultures, il sait choisir les variétés adaptées, prendre en compte l'état du sol, établir un calendrier de cultures et prévoir les besoins en main d'oeuvre et en matériel. L'ensemble de ses connaissances doivent lui permettre de faire de bons choix technico-économiques tenant compte aussi du respect de l'environnement.

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissement :

ESA - Angers (49)



LICENCE PRO AGRONOMIE PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Cette formation développe des compétences techniques pour s'ouvrir et approfondir le conseil, les productions végétales centrées sur les innovations et des compétences professionnelles transversales : communication en français et en anglais, gestion de projet, méthodes d'enquêtes, animation de réunion, analyse de filière, management ou action commerciale. Il existe trois parcours d'approfondissement et de mise en pratique : Agroécologie (biodiversité fonctionnelle, sol, cultures plurispécifiques, abeilles, lutte génétique), conduite de culture (choix des intrants, adaptation et localisation des apports, ACV et certifications), sélection expérimentation (productions de semences, CIV, génomique, statistiques, second semestre en anglais). Elle prépare aux métiers de conseiller, technico-commercial, technicien culture, chef de culture, responsable certification, logistique qualité, technicien d'expérimentation et assistant sélectionneur.

CFA de rattachement :
CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissements :
ESA - Angers (49)
en partenariat avec l'Université d'Angers

LICENCE PRO PRODUCTIONS ANIMALES

Cette formation développe des compétences technique (nutrition, reproduction, bases scientifiques) pour augmenter et structurer le conseil, l'audit en productions animales et des compétences professionnelles transversales (communication en français et en anglais, veille documentaire, gestion de projet, méthodes d'enquêtes, animation de réunion, analyse de filière et action commerciale). Il existe trois parcours d'approfondissement et de mise en pratique : production laitière, production de viande bovine et production monogastriques (porc et volaille) ce qui prépare à différents métiers : technicien conseil en production animale (au sein de coopératives, de firmes d'alimentation animale, de groupements de producteurs, de chambres d'agriculture), techno-commercial, responsable technique/commercial export dans une entreprise à l'international.

CFA de rattachement :
CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissement :
ESA - Angers (49)
en partenariat avec l'Université d'Angers

LICENCE PRO MANAGEMENT DE L'ENTREPRISE AGRICOLE

Cette formation vise à développer et mieux valoriser ses connaissances dans le domaine de la gestion d'une exploitation agricole (comptabilité, analyse, économique et financière, droit, fiscalité, analyse de risques). Elle développe diverses compétences : savoir décoder une demande de conseil et réussir à y répondre grâce à une méthode adaptée, gagner en autonomie dans son travail (analyse de problème, informatique, gestion de projets), comprendre les stratégies d'une entreprise et l'organisation qui en découle, s'initier à des techniques de prospection et de vente, mieux communiquer par écrit ou oralement, être capable de s'adapter à diverses situations professionnelles. Cette licence prépare aux métiers de comptable/conseiller, chargé de clientèle, salarié responsable, agriculteur, technicien, animateur d'organisation agricole ou formateur.

CFA de rattachement :
CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissement :
ESA - Angers (49)
en partenariat avec l'Université d'Angers

INGÉNIEUR EN AGRICULTURE

L'ingénieur tient une place décisive dans les entreprises. Son adaptabilité ainsi que son ouverture d'esprit sont nécessaires pour travailler sur des projets complexes. Le métier d'ingénieur peut s'appuyer sur des spécialisations (ingénieur agronome, ingénieur en recherche et développement agroalimentaire). L'ingénieur prendra en compte les problématiques dans leur globalité, et travaillera à partir de contraintes techniques, économiques, humaines, sociales, budgétaires...

Les compétences professionnelles nécessaires à un ingénieur :

- il sait équilibrer conception et action ;
- il maîtrise l'analyse et la synthèse ;
- il est conscient des réalités du terrain ;
- il s'adapte ;
- il gère les relations humaines et sait être à l'écoute ;
- il sait manager des équipes multidisciplinaires et multiculturelles.

À l'issue de sa formation d'ingénieur, le jeune diplômé possède des connaissances techniques et managériales qu'il a mis en pratique lors de ses périodes en entreprises ce qui lui permet d'être rapidement opérationnel.

CFA de rattachement :
CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissement :
ESA - Angers (49)

BAC PRO AGROÉQUIPEMENT

Le titulaire de ce Bac Pro est chargé de conduire des chantiers de mise en œuvre de production végétale et/ou un atelier en veillant à la sécurité, au matériel et aux équipements dont il assure la maintenance. Capable de s'adapter à toutes les situations, il fonde ses choix en fonction de critères techniques, agronomiques et financiers. Il peut formuler des propositions pour améliorer le fonctionnement du chantier. En outre, il doit savoir communiquer avec les partenaires de l'entreprise.

Il peut exercer son activité dans une exploitation agricole, une coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA), une entreprise de travaux agricoles, forestiers ou paysagers, une entreprise industrielle, artisanale, une entreprise commerciale de distribution d'agroéquipements et de fournitures pour l'agriculture, une station de stockage et de conditionnement de produits agricoles, voire auprès d'une collectivité locale ou d'une entreprise publique.

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissement :

Lycée St-Clair - Derval (44)



BTS GÉNIE DES ÉQUIPEMENTS AGRICILES

Le technicien supérieur en Génie des Équipements Agricoles (GDEA) est un spécialiste des équipements et des installations de production agricole. Il connaît les matériels mécaniques classiques pour la culture ou l'élevage (appareils de traction, véhicules agricoles, installations de traite...) ainsi que les bâtiments actuels d'élevage, les serres et les dispositifs de conditionnement d'air et de chauffage. Il maîtrise l'utilisation des équipements d'entretien de l'espace rural et des machines et des matériels de transformation des produits agricoles. Ce secteur professionnel présente de nombreuses offres d'emploi non pourvues.

Le titulaire de ce BTS peut travailler chez un constructeur de matériel en tant que technico-commercial. Il est alors chargé des relations entre l'entreprise et les concessionnaires, des dépôts de matériel, de la démonstration des nouveaux produits... Il peut également exercer les fonctions de gestionnaire de parc de matériel, d'inspecteur technique ou de conseiller dans une entreprise de travaux agricoles ou une coopérative d'utilisation de matériel agricole. Des postes de magasinier, responsable SAV, chef d'atelier ou technicien de bureau d'étude sont aussi envisageables.

Une part importante de la formation est consacrée à la connaissance technique des agroéquipements et à la maîtrise du langage du technicien (dessins, graphiques). A cela s'ajoutent des enseignements en droit, législation, économie, gestion et négociation commerciale.

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissement :

Lycée St-Clair - Derval (44)

FORÊT - PAYSAGE - ENVIRONNEMENT - EAU

CAP JARDINIER PAYSAGISTE

Le jardinier paysagiste travaille pour les entreprises paysagistes, les villes, les collectivités territoriales. Il entretient les espaces verts ou les jardins, il procède aux travaux d'aménagement (drainage), aux arrosages, aux décorations, aux plantations de végétaux d'ornement en utilisant des fertilisants et produits phytopharmaceutiques.

Le développement des structures pour les loisirs et la préoccupation croissante pour le cadre de vie en fait une activité en expansion.

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissements :

Campus de Pouillé - Les Ponts-de-Cé (49)

Lycée Rochefeuille - Ernée (53)

BP AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Le titulaire de ce diplôme réalise et entretient des jardins et espaces verts. Il est salarié d'une entreprise paysagère ou du service espaces verts d'une ville, d'une collectivité territoriale, d'un syndicat intercommunal. Avec de l'expérience, il peut devenir chef d'équipe sur des chantiers de création d'espaces verts ou de jardins ou créer sa propre entreprise.

Il participe à la conduite du chantier : préparation, organisation, exécution des travaux prévus. Il maîtrise les techniques nécessaires à la réalisation et à l'entretien d'un espace paysager : lecture des plans techniques, nettoyage et préparation du terrain, construction d'éléments du jardin, plantation des végétaux... Il établit le calendrier d'entretien des espaces paysagers, taille les arbres, entretient les haies, pelouses et gazons, surveille l'état sanitaire des végétaux... Il peut également avoir des activités de paysagiste d'intérieur dans ce cas il réalise la décoration paysagère d'espace intérieurs (bureaux et halls d'entreprises, hôtels et restaurants, boutiques...)

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissement :

Lycée Rochefeuille - Ernée (53)

BTS AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Le BTS Aménagement paysager forme les apprentis à la gestion de projets d'aménagements paysagers, de l'étude préalable initiale à la fin de leur réalisation. Le titulaire de ce BTS conçoit, crée et aménage des espaces paysagers. Il organise le travail de l'équipe de jardiniers qu'il encadre, et gère de façon rentable toutes ces activités. Le diplômé est capable d'analyser un paysage, de proposer et de réaliser des aménagements en vue de le mettre en valeur avec de nouvelles plantations. Il réalise des mesures topographiques et des plans d'aménagement. Il établit des devis intégrant des choix de plantations, de matériaux, des constructions paysagères. Il propose un entretien adapté. Il sait planifier des travaux, gérer des équipes et surveiller l'avancement d'un chantier. Le technicien peut être employé dans une entreprise du paysage, en bureau d'études ou dans une collectivité territoriale. Il occupe des fonctions de conducteur de travaux, responsable de la gestion des espaces verts ou concepteur de paysages selon la taille et la nature de la structure qui l'emploie.

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissement :

ESA - Angers (49)

BAC PRO AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Le titulaire de ce Bac Pro travaille dans une entreprise de travaux paysagers ou au sein du service espaces verts d'une collectivité locale ou d'un syndicat intercommunal. Il participe à la conduite de chantiers paysagers : il prépare, organise et exécute les travaux, utilise et entretient les matériels et les équipements. Il améliore les sols, établit le piquetage, met en place les voies et les réseaux, effectue les plantations, installe l'irrigation, l'éclairage, le mobilier... Il peut encore entretenir les espaces paysagers : il taille les végétaux, les arbres et les haies, désherbe les sols, les pelouses et les massifs, il suit l'état sanitaire des végétaux et assure leur traitement. Il est en relation avec les différents partenaires de l'entreprise, les clients et les fournisseurs.

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissements :

Briacé - Le Landreau (44)

Campus de Pouillé - Les Ponts-de-Cé (49)

BTS GESTION ET MAÎTRISE DE L'EAU

Le titulaire de ce BTS occupe des fonctions de technicien supérieur, le plus souvent chargé d'études sur la qualité de l'eau, mais aussi sur les réseaux d'eau et d'assainissement. Il peut être conducteur de station d'épuration ou de traitement de l'eau potable, technicien hydraulique urbaine, technicien eau et assainissement pour le montage ou l'expertise de dossiers liés à la distribution de l'eau, conseiller en gestion de l'eau, technico-commercial en matériel d'irrigation, chargé de relevés hydrologiques des cours d'eau ou technicien rivière.

La conception et la réalisation des aménagements tels que les petits barrages, digues, plans d'eau, canalisations, stations de pompage, forages, réseaux d'assainissement ou usines de traitement des eaux relèvent de ses compétences. S'il est responsable d'exploitation dans un groupement de communes ou une petite ville, il surveille le captage de l'eau, son traitement, son stockage et sa distribution, ainsi que la collecte des eaux usées, leur épuration et leur rejet. Il peut aussi être employé dans une entreprise utilisatrice d'eau.

Suivant le contexte, le diplômé peut participer à diverses fonctions : appui technico-économique et conseil, gestion d'une unité de traitement, études, contrôles, production de références, fonctions commerciales, fonctions de communication et médiation.

Il peut exercer son activité dans les organisations professionnelles agricoles (conseil, développement, animation...), les collectivités territoriales (communes, départements, régions, parcs nationaux...), les sociétés ou les services administratifs impliqués dans l'aménagement, les entreprises de services (distribution d'eau, traitement des effluents), les exploitations et les entreprises agricoles (en tant que chef d'exploitation, associé ou salarié), et les entreprises agroalimentaires.

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissement :

Les Éblières - La Roche-sur-Yon (85)

LICENCE PRO AMÉNAGEMENT PAYSAGER

La licence Pro Aménagement Paysager s'appuie sur le bagage technique acquis en niveau III (Bac +2) : connaissances des plantes, des matériaux, des techniques de construction..., permettant d'assumer ou de participer à des projets de conceptions paysagères. Il faut savoir analyser des sites et concevoir des aménagements, présenter un projet de manière convaincante grâce à un approfondissement de compétences techniques (autocad, photoshop), être en mesure d'assurer la gestion et le suivi technique, humain et écologique de chantiers et d'espaces paysagers. Elle prépare aux métiers de chargé de clientèle, paysagiste conseil, responsable ou conducteur de travaux, contrôleur de chantier, formateur et animateur en aménagement paysager, collaborateur du concepteur paysagiste, dessinateur infographiste en paysage, opérateur CAO/DAO en paysage dessinateur projeteur et chargé de mission pour la gestion d'espaces naturels et patrimoniaux.

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissement :

ESA - Angers (49)

en partenariat avec l'Université d'Angers

CAP FLEURISTE

Le titulaire de ce CAP exerce une activité à caractère artisanal et artistique. Il maîtrise les techniques de base du métier de fleuriste et travaille le plus souvent dans un magasin, au rayon spécialisé d'une grande surface ou dans une entreprise de décoration. Il assure la réception des fleurs coupées, des plantes et des arbustes. Il sait les conserver et les entretenir. Doté d'un esprit créatif, il réalise des arrangements floraux en utilisant les techniques de dressage, de montage et de piquage. Il assure la vente courante des plantes et fleurs, conseille la clientèle et concourt à sa fidélisation. Son état d'esprit est celui d'un bon gestionnaire, soucieux de qualité et d'efficacité.

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissement :

Lycée Nazareth - Ruillé-sur-Loir (72)

BAC PRO TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN ANIMALERIE

Le titulaire de ce Bac Pro travaille dans une entreprise ou un établissement spécialisés dans la distribution d'animaux de compagnie, d'aliments, de produits et d'accessoires d'animalerie.

Placé sous les ordres d'un chef de secteur, d'un directeur ou d'un propriétaire de magasin, il exécute ou contrôle l'exécution des tâches techniques et administratives liées à la vente. Il doit actualiser en permanence sa culture scientifique, technique et économique. Il doit également veiller au respect de la réglementation relative à la protection des animaux qu'il reçoit.

Après quelques années d'expérience, le technicien-conseil peut devenir chef de rayon ou représentant pour la vente d'animaux ou de produits associés (hors médicaments).

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissements :

Lycée de l'Erdre - Nort-sur-Erdre (44)

Lycée Robert d'Arbrissel - Chemillé (49)



VENTE ET COMMERCE

BP FLEURISTE

Le fleuriste, technicien qualifié, exerce son activité dans un atelier floral, en magasin ou au rayon spécialisé d'une grande surface. Doté d'une culture générale et artistique, il réalise des travaux créatifs et esthétiques dans le respect des styles et des techniques. Il participe à l'approvisionnement et à la gestion des stocks. Il négocie, vend, conseille et fidélise les clients. Il participe à l'animation de sa surface de vente et assure la gestion commerciale du magasin, avec un double objectif de qualité et de rentabilité. Après quelques années d'expérience, il peut accéder aux fonctions de collaborateur du chef d'entreprise.

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissement :

Lycée Nazareth - Ruillé-sur-Loir (72)



BAC PRO TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN ALIMENTATION

Le titulaire de ce Bac Pro gère les produits frais, ultrafrais et surgelés, les produits traiteur ou de fabrication fermière, artisanale ou industrielle. Il organise la conservation, la transformation et la préparation des produits depuis la réception jusqu'à la vente. Le maintien de la qualité repose sur ses connaissances technologiques. Des capacités d'animateur lui sont également demandées pour mettre en œuvre des propositions de promotion. Il suit et applique les réglementations relatives aux produits, aux points de vente, aux consommateurs et à l'environnement. Il connaît les méthodes de production et les divers types de qualification des produits et en informe les clients.

Ce technicien peut occuper un poste de vendeur-conseil, second de rayon, adjoint de rayon, adjoint au manager de rayon. Il est donc placé sous la responsabilité soit d'un chef de rayon en grande surface, soit du directeur ou de gérant de magasin en très petite, petite ou moyenne surface. Son degré de responsabilité et d'autonomie est donc variable. Avec de l'expérience et une formation complémentaire, il pourra accéder à un poste de responsable de rayon ou de gérant de magasin.

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissements :

Lycée Jean-Baptiste Ériau - Ancenis (44)

Lycée Charles Péguy - Gorges (44)

Lycée Les Buissonnets - Angers (49)

Lycée du Tertre Notre-Dame - La Ferté Bernard (72)

BTS NÉGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT

Le titulaire du BTS est un commercial généraliste expert de la relation client considérée sous toutes ses formes (en présentiel, à distance, e-relation) et dans toute sa complexité. Il communique et négocie avec les clients, exploite et partage les informations, organise et planifie l'activité, met en œuvre la politique commerciale. Il contribue ainsi à la croissance du chiffre d'affaires de l'entreprise. Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, il doit maîtriser les nouvelles technologies de l'information et de la communication (réseaux sociaux, forums, blogs,...).

Il peut devenir technico-commercial, animateur commercial site e-commerce, chargé d'affaires ou de clientèle, vendeur, responsable d'équipe, représentant, responsable de secteur, responsable e-commerce, superviseur.

Il est ouvert par apprentissage dans l'établissement pour la spécialité équine.

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissement :

Lycée Charles Péguy - Pôle équestre du Pellerin (44)

BTS TECHNICO-COMMERCIAL

Le BTS Technico-Commercial forme des commerciaux à compétence technique (savoir-faire et connaissance des processus de fabrication). Cinq fonctions essentielles caractérisent leurs activités : la vente de solutions technico-commerciales, le développement de clientèle, la gestion de l'information technique et commerciale, le management commercial, la mise en œuvre de la politique commerciale. Le programme reflète la double compétence du diplôme. Le technico-commercial travaille en amont, mais surtout en aval.

Par-delà les différentes appellations, le titulaire du BTS technico-commercial vise en première insertion un emploi de négociateur-conseiller-vendeur itinérant ou sédentaire.

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissements :

Lycée Charles Péguy - Gorges (44) - Options Vins Spiritueux / Produits de jardin et d'ornement

ESA - Angers (49) - Options Vins Spiritueux / Produits de jardin et d'ornement / Animaux de compagnie

LICENCE PRO MANAGEMENT DES ACTIVITÉS COMMERCIALES

La Licence Pro Management des Activités Commerciales permet d'acquérir des compétences en commerce (web-marketing, techniques de vente, management des achats, études de marché, commerce et développement durable, merchandising), en gestion (tableau de bord, indicateurs de performances économiques, audits de secteur, gestion prévisionnelle), en management (gestion de projet, dynamique des ressources humaines, droit du travail...), et des compétences professionnelles transversales (communication en français et en anglais, veille documentaire, informatique). Elle permet de se préparer aux métiers de manager de rayon, de responsable commercial, de technico-commercial, d'animateur de réseau, d'acheteur junior ...

CFA de rattachement :
CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissement :
ESA - Angers (49)
en partenariat avec l'Université d'Angers

LICENCE PRO MARKETING ET COMMERCE INTERNATIONAL DES VINS DE TERROIR

La Licence Pro Marketing et Commerce International des Vins de Terroir vise à développer des compétences techniques autour du vin (viticulture, oenologie, géologie, analyse sensorielle, dégustation et terroir...), des compétences commerciales (marketing, commerce, circuits de distribution, réglementation douanière, oenotourisme, community management...), et des compétences professionnelles transversales (communication en français et en anglais, gestion de projets, méthodes d'enquête, animation de réunions, analyse de la filière viticole...). Elle prépare aux métiers de marketing, communication, événementiel en indépendant, responsable commercial export dans un domaine viticole, responsable de vente direct et des visites dans un domaine orienté oenotourisme ou commercial CHR (Café, Hôtel, Restaurant).

CFA de rattachement :
CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissement :
ESA - Angers (49)
en partenariat avec l'Université d'Angers

INGÉNIEUR EN AGRICULTURE

L'ingénieur tient une place décisive dans les entreprises. Son adaptabilité ainsi que son ouverture d'esprit sont nécessaires pour travailler sur des projets complexes. Le métier d'ingénieur peut s'appuyer sur des spécialisations (ingénieur agronome, ingénieur en recherche et développement agroalimentaire). L'ingénieur prendra en compte les problématiques dans leur globalité, et travaillera à partir de contraintes techniques, économiques, humaines, sociales, budgétaires...

Les compétences professionnelles nécessaires à un ingénieur :

- il sait équilibrer conception et action ;
- il maîtrise l'analyse et la synthèse ;
- il est conscient des réalités du terrain ;
- il s'adapte ;
- il gère les relations humaines et sait être à l'écoute ;
- il sait manager des équipes multidisciplinaires et multiculturelles.

À l'issue de sa formation d'ingénieur, le jeune diplômé possède des connaissances techniques et managériales qu'il a mis en pratique lors de ses périodes en entreprises ce qui lui permet d'être rapidement opérationnel.

CFA de rattachement :
CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissement :
ESA - Angers (49)





INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES - TRANSFORMATION

BAC PRO BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION

Le titulaire de ce Bac Pro commande et coordonne les opérations de production sur des installations automatisées. Il applique un planning de fabrication, contrôle les installations, met en service le matériel et veille à son bon fonctionnement et surveille la fabrication des produits. Par ailleurs, il maîtrise les opérations prescrites dans le cadre d'un système d'assurance qualité et participe à l'optimisation de la production.

Le diplômé peut travailler dans divers secteurs industriels : agroalimentaire, produits pharmaceutiques, cosmétiques et parfumerie.

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissement :

Lycée Orion - Évron (53)



BTS ANABIOTECH

Le BTS ANABIOTECH forme aux fonctions de technicien de laboratoire. L'apprenti apprend à préparer et à mettre en œuvre des analyses indispensables en biologie, biochimie, microbiologie et chimie ainsi qu'à réaliser des procédés biotechnologiques. Il est entraîné au fonctionnement des différents appareillages et à la prise de mesures. Il sait organiser son travail en respectant les recommandations d'hygiène et de sécurité, la réglementation et la démarche qualité adaptées. Il sait concevoir un plan de contrôle et mettre en place un système analytique. Sa formation porte aussi sur l'interprétation et la restitution des résultats.

Le technicien travaille dans les industries agroalimentaires, chimiques ou pharmaceutiques, dans l'environnement, l'agriculture ou la recherche.

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissement :

Lycée Orion - Évron (53)

INGÉNIEUR EN AGRICULTURE

L'ingénieur tient une place décisive dans les entreprises. Son adaptabilité ainsi que son ouverture d'esprit sont nécessaires pour travailler sur des projets complexes. Le métier d'ingénieur peut s'appuyer sur des spécialisations (ingénieur agronome, ingénieur en recherche et développement agroalimentaire). L'ingénieur prendra en compte les problématiques dans leur globalité, et travaillera à partir de contraintes techniques, économiques, humaines, sociales, budgétaires...

Les compétences professionnelles nécessaires à un ingénieur :

- il sait équilibrer conception et action ;
- il maîtrise l'analyse et la synthèse ;
- il est conscient des réalités du terrain ;
- il s'adapte ;
- il gère les relations humaines et sait être à l'écoute ;
- il sait manager des équipes multidisciplinaires et multiculturelles.

À l'issue de sa formation d'ingénieur, le jeune diplômé possède des connaissances techniques et managériales qu'il a mis en pratique lors de ses périodes en entreprises ce qui lui permet d'être rapidement opérationnel.

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissement :

ESA - Angers (49)



BTS DÉVELOPPEMENT, ANIMATION DES TERRITOIRES RURAUX

Le BTS forme les étudiants à devenir des animateurs du développement en milieu rural. La formation est axée sur une bonne connaissance des acteurs du territoire, des réseaux et des politiques publiques mais aussi sur la gestion de projet, l'apprentissage de la gestion économique et humaine des structures impliquées dans l'offre de service en milieu rural ou dans les actions de développement.

L'étudiant apprend aussi à réaliser des diagnostics ciblés de territoire et formuler, à l'issue de ces études, des préconisations argumentées. Dans cette perspective, une partie des cours porte sur la communication professionnelle, les techniques d'animation, de médiation et de négociation. L'ensemble de ces connaissances doivent permettre au futur professionnel d'acquérir la méthodologie nécessaire pour concevoir et mettre en oeuvre un projet de service en territoire rural.

Le titulaire de ce BTS peut être employé dans une collectivité territoriale ou une structure de prestation de services (syndicat, association, entreprise...) dans laquelle il travaillera comme animateur, responsable/organisateur d'événements, mais aussi conseiller en formation, en création d'entreprise, chargé d'insertion professionnelle... Ses activités sont liées à l'animation et au développement des territoires ruraux et visent les usagers, les exploitations agricoles ou les entreprises rurales.

CFA de rattachement :
CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissement :
Lycée Orion - Évron (53)



INGÉNIEUR EN AGRICULTURE

L'ingénieur tient une place décisive dans les entreprises. Son adaptabilité ainsi que son ouverture d'esprit sont nécessaires pour travailler sur des projets complexes. Le métier d'ingénieur peut s'appuyer sur des spécialisations (ingénieur agronome, ingénieur en recherche et développement agroalimentaire). L'ingénieur prendra en compte les problématiques dans leur globalité, et travaillera à partir de contraintes techniques, économiques, humaines, sociales, budgétaires...

Les compétences professionnelles nécessaires à un ingénieur :

- il sait équilibrer conception et action ;
- il maîtrise l'analyse et la synthèse ;
- il est conscient des réalités du terrain ;
- il s'adapte ;
- il gère les relations humaines et sait être à l'écoute ;
- il sait manager des équipes multidisciplinaires et multiculturelles.

À l'issue de sa formation d'ingénieur, le jeune diplômé possède des connaissances techniques et managériales qu'il a mis en pratique lors de ses périodes en entreprises ce qui lui permet d'être rapidement opérationnel.

CFA de rattachement :
CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissement :
ESA - Angers (49)

TITRE TECHNICIEN SUPÉRIEUR EN SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Le Technicien Supérieur en Système d'Information Géographique crée et exploite des bases de données géographiques à l'aide de logiciels de systèmes de gestion de bases de données associés à des outils cartographiques. Il organise, collecte, intègre et met à jour les données géographiques nécessaires à son activité et en assure la diffusion auprès des utilisateurs (applications métier et grand public).

Le technicien supérieur en système d'information géographique exerce son activité dans des entreprises, administrations et collectivités, de taille et de secteur très différents : services techniques des collectivités, concessionnaires de réseaux, administrations de l'équipement et de l'agriculture, cabinets de géomètres, concessionnaires d'autoroutes...

CFA de rattachement :
CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissement :
Les Ébalières - Pissotte (85)

TITRE AGENT ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

L'agent d'entretien du bâtiment réalise des interventions courantes d'entretien, de dépannage et d'aménagement, le plus souvent dans des locaux collectifs (lycée/maison de retraite/administration) : l'entretien curatif des divers réseaux et installations, et des équipements techniques ; l'entretien et l'aménagement de l'enveloppe intérieure d'un bâtiment ; les travaux d'entretien et de finition à l'intérieur d'un bâtiment. Il peut gérer les approvisionnements d'outils et de consommables.

L'agent de maintenance du bâtiment réalise des tâches variées. Il effectue la maintenance, l'entretien et le dépannage des bâtiments dans tous les corps de métier : électricité, plomberie, vitrerie, peinture, maçonnerie, menuiserie, carrelage, etc... Il exécute les travaux courants de rénovation et d'aménagement intérieur.

Il contrôle visuellement les bâtiments, test le fonctionnement des équipements pour comprendre l'origine d'une panne, d'une fuite, ... et détermine les travaux à effectuer pour la remise en état. Il entretient et réaménage des locaux (cloisons, faux plafonds, mobilier,...), installe les équipements techniques et réalise les travaux de finition (revêtement de sol, peinture, installation sanitaire, etc...). Il vérifie son travail, rend compte de l'avancement des travaux à son chef de chantier ou de service.

CFA de rattachement :
CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissement :
Lycée les Buissonnets - Angers (49)

TITRE RESPONSABLE DES SYSTÈMES QUALITÉ HYGIÈNE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

Le/la responsable système QHSE définit la politique QHSE avec sa Direction Générale et négocie les ressources allouées. Son champ d'intervention concerne les personnes, structures et produits.

Il/elle met ensuite en œuvre le système de management adéquat et l'anime avec les différents acteurs concernés. A ce titre, il/elle élabore et développe des procédures, méthodes et outils. Il/elle sensibilise et forme les personnes aux démarches qualité, hygiène, santé, sécurité et environnement.

Il/elle conduit l'ensemble du projet, ce qui l'amène également à procéder à la vérification des actions réalisées, analyser les non-conformités repérées, mener des audits et préconiser les réajustements nécessaires.

Ses activités s'inscrivent dans une optique d'amélioration continue de la démarche QHSE.

Elles sont:

Bloc 1 : Elabore la politique QHSE avec la Direction Générale

Bloc 2 : Mettre en œuvre et animer la politique QHSE

Bloc 3 : Contrôler l'application de la politique QHSE

Le titulaire est capable de:

Définir la politique / démarche QHSE dans l'entreprise,
Conduire et planifier un projet de démarche et /ou de certification QHSE.

Assurer une veille réglementaire et technologique en matière de QHSE,

Coordonner les ressources documentaires du système QHSE,
Sensibiliser et former à la démarche QHSE dans l'entreprise afin d'assurer la réussite de la mise en place de la norme choisie,

Optimiser le système intégré QHSE pour tendre vers la qualité totale.

Mener des tests et audits en vue de repérer les points de non-conformité,

Assurer le suivi des indicateurs et analyser les écarts entre les résultats constatés et attendus,

Définir les mesures correctives et vérifier leur application,
Organiser des réunions avec la Direction Générale pour faire des points d'avancement et ajuster la politique si nécessaire.

CFA de rattachement :
CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissement :
Les Éblières - Pissotte (85)

CAP SERVICES AUX PERSONNES ET VENTE EN ESPACE RURAL

Ce CAP agricole forme des employés qualifiés en services aux personnes et en accueil-vente en espace rural, pour travailler dans des magasins traditionnels, des supermarchés de proximité, des supérettes ou certains commerces, qui exercent des activités de services, comme les pharmacies, les salons de coiffure, La Poste ou encore les banques et assurances. Ils travaillent aussi dans les halles, sur les marchés et les lieux de tourisme (chambre d'hôtes etc.)

Dans le secteur des services aux personnes, le professionnel intervient auprès de nombreux publics et notamment des publics dits fragiles : petite enfance, personnes handicapées, personnes âgées ou/et dépendantes. Il est employé au sein de diverses structures publiques ou privées, à domicile ou dans des structures collectives d'hébergement (de type maisons de retraite, EPHAD, foyer-logement...) ainsi que dans des garderies, établissements scolaires, hôpitaux de jour...

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissements :

Lycée Jean-Baptiste Ériau - Ancenis (44)

Lycée St Clair - Blain (44)

Lycée Kerguéneq - St-Molf (44)



BAC PRO SERVICES AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES

Le titulaire du Bac Pro services aux personnes et aux territoires organise des services destinés à mettre en valeur les territoires ruraux : services à la personne, prestations liées aux transports, aux loisirs, aux activités culturelles et sportives, au tourisme...

En fonction des besoins qu'il a identifiés, il conçoit une offre de services adaptée aux populations rurales (en termes de consommation, de santé...). Il définit la prestation, évalue ses coûts, la met en œuvre et assure son évaluation.

Le bachelier travaille essentiellement comme intervenant ou cadre intermédiaire dans les structures de services à la personne (associations d'aide à domicile en milieu rural, organismes publics ou entreprises privées). Il peut organiser une intervention chez une personne dépendante, en allouant les moyens humains et matériels nécessaires aux besoins de celle-ci. Mais il peut aussi intervenir directement auprès de cette personne en l'accompagnant dans les actes de la vie quotidienne (toilette, préparation des repas...), en organisant des activités d'animation destinées à maintenir son autonomie, et en élaborant un projet individualisé garantissant son bien-être.

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissements :

Lycée Jean-Baptiste Ériau - Ancenis (44)

Lycée St-Clair - Blain (44)

Lycée Charles Péguy - Gorges (44)

Lycée de l'Erdre - Nort-sur-Erdre (44)

Lycée Kerguéneq - St-Molf (44)

Lycée Les Buissonnets - Angers (49)

Lycée Robert d'Arbrissel - Chemillé (49)

Lycée Robert Schuman - Château-Gontier-sur-Mayenne (53)

Lycée Orion - Évron (53)

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL

Le titulaire du BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social (SP3S) exerce dans différentes structures : mutuelles, structures de soins, centres d'action sociale, services de protection de la jeunesse, établissements médico-sociaux, entreprises d'aide à la personne... Interlocuteur privilégié de l'utilisateur, il analyse ses besoins, lui propose des prestations et des services appropriés, et assure la gestion de son dossier.

Qu'il intervienne en tant que gestionnaire conseil, assistant médical ou conseiller d'action sociale, il joue un rôle clé dans la bonne marche de la structure qui l'emploie en participant à la gestion administrative et comptable, à la démarche qualité et à l'animation d'équipe. Il travaille en étroite collaboration avec les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux et les partenaires institutionnels.

CFA de rattachement :

CFA ESA-CNEAP Pays de la Loire

Établissement :

Lycée Nazareth - Ruillé-sur-Loir (72)

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

Dans une finalité éducative le titulaire de ce CAP conduit :

- des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage ;
- des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective ;
- des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.

Outre ces activités communes aux trois contextes d'exercice professionnel, le titulaire peut conduire des activités spécifiques :

- en école maternelle : des activités d'aide pédagogique et d'entretien des espaces de vie ;
- en établissement d'accueil pour jeunes enfants et en accueil collectif pour mineurs : la participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique ;
- à son domicile ou celui des parents, en maison d'assistants maternels : la relation de travail avec le parent employeur, l'entretien du logement et l'élaboration des repas.

Ces activités sont conduites avec une marge d'autonomie définie par ou avec l'employeur.

Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif petite enfance peut exercer son activité professionnelle :

- en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ;
- en école maternelle ;
- en accueil collectif de mineurs (ACM) ;
- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- en maison d'assistants maternels (MAM) ;
- au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne).

CFA de rattachement :

CFA ADAMSSE

Établissements :

- Lycée St-Clair - Blain (44)
- Lycée Jean-Baptiste Ériau - Ancenis (44)
- Lycée Les Buissonnets - Angers (49)
- Lycée Robert Schuman - Château-Gontier-sur-Mayenne (53)

DE ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF ET SOCIAL

L'Accompagnant Éducatif et Social guide des enfants, des adolescents, des adultes, des personnes vieillissantes ou des familles en prenant en compte leurs difficultés liées à l'âge, à la maladie, leurs modes de vie et les conséquences de leur situation sociale de vulnérabilité. Il les assiste dans les actes essentiels du quotidien, dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs et veille à l'acquisition, la préservation ou la restauration de leur autonomie. Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

Le DEAES constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social et se compose d'un socle commun et de trois spécialités :

- l'accompagnement de la vie à domicile pour contribuer à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile, qu'il s'agisse de personnes âgées, handicapées ou auprès des familles.
- l'accompagnement de la vie en structure collective pour contribuer au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie, dans le cadre d'un projet institutionnel.
- l'accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire pour faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs. L'action est complémentaire et en synergie avec les professionnels en charge de la mise en œuvre du projet personnalisé du jeune et de la famille.

CFA de rattachement :

CFA ADAMSSE

Établissement :

Lycée Orion - Évron (53)



DE AIDE-SOIGNANT

Laissant une large place à la pratique, la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant forme de futurs professionnels capables d'assurer des activités de soin, de prévention et d'éducation à la santé. Placé sous la responsabilité de l'infirmier, l'aide-soignant s'occupe de l'hygiène et veille au confort physique et moral des malades. Au quotidien, il aide les patients à effectuer leurs toilettes et à s'habiller. Il accompagne également dans leurs déplacements les personnes privées d'autonomie. Il les aide à s'asseoir, à se nourrir, à sortir de leur lit. Son travail s'étend à certaines tâches d'entretien comme le changement de la literie et du linge, ainsi que le nettoyage et le rangement des chambres et des espaces de vie. Si l'aide-soignant n'est pas habilité à délivrer des médicaments ou effectuer des soins médicaux, il participe à d'autres soins comme le changement de certains pansements et, est capable de mesurer les paramètres vitaux (pression artérielle, température, rythme respiratoire, mensurations) en utilisant des outils spécifiques.

CFA de rattachement :

CFA ADAMSSE

Établissements :

Lycée Gabriel Deshayes - St-Gildas-des-Bois (44)

Lycée Nazareth - Ruillé-sur-Loir (72)

DE ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

Le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé forme des professionnels pour intervenir auprès d'enfants, adultes, familles et groupes en difficulté en situation de vulnérabilité ou de handicap auprès desquels il contribue à créer les conditions pour qu'ils soient protégés et accompagnés, considérés dans leurs droits et puissent les faire valoir. Il aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne et peut contribuer à son insertion socioprofessionnelle. Il travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire (médecins, psychologues, enseignants, assistants de service social, ...).

La formation aborde quatre domaines :

- la relation éducative spécialisée – 500 heures
- conception et conduite de projet éducatif spécialisé – 400 heures
- travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle – 300 heures
- dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux – 250 heures

Ces quatre domaines de formation sont traversés par l'unité de formation « initiation à la méthode de recherche »

CFA de rattachement :

CFA ADAMSSE

Établissement :

Les Établières - La Roche-sur-Yon (85)

DE MONITEUR ÉDUCATEUR

Le moniteur éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles. Il élabore son intervention avec l'équipe de travail et son encadrement dans le cadre du projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction de leurs champs de compétences : intervention individuelle (administrative ou judiciaire), collective ou territorialisée. Il intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels ils travaillent aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Le moniteur éducateur exerce les fonctions suivantes :

- il exerce une relation éducative au sein d'un espace collectif,
- il anime et organise la vie quotidienne dans une visée de socialisation et d'intégration,
- il participe au dispositif institutionnel.

Dans le cadre de missions d'intérêt général, les moniteurs éducateurs interviennent principalement, mais sans exclusivité dans les institutions du secteur du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale assurant une prise en charge collective des publics.

Les moniteurs éducateurs sont employés par les collectivités territoriales, la fonction publique et les associations et structures privées.

CFA de rattachement :

CFA ADAMSSE

Établissement :

Les Établières - La Roche-sur-Yon (85)

TITRE SECRÉTAIRE ASSISTANT MÉDICO-SOCIAL

Le Secrétaire Assistant Médico-social travaille au sein d'une équipe pluri-professionnelle. Il est sous l'autorité d'un médecin, d'un chef de service d'une structure médicale, sociale ou médico-sociale. Il a pour mission principale d'assurer une fonction administrative et d'apporter un appui organisationnel, gestionnaire et relationnel aux travailleurs sociaux et personnels médicaux et paramédicaux. Il contribue à la qualité du service rendu aux usagers et à l'amélioration permanente des réponses qui leur sont apportées.

CFA de rattachement :

CFA ADAMSSE

Établissement :

Les Établières - Les Herbiers (85)

LES SITES DE FORMATION DU CNEAP PAYS DE LA LOIRE : UNITÉS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

LOIRE ATLANTIQUE



ANCENIS - Lycée Jean-Baptiste Ériau

5 Place Armand de Béthune - 44150 ANCENIS
02 40 83 00 76 - ancenis@cneap.fr - www.lyceejeriau.fr

288 élèves

Chef d'établissement et référent apprentissage :
Pascale HYVOZ



BLAIN / DERVAL - Lycée Saint-Clair

3 rue Jean XXIII - 44130 BLAIN / 29 rue de Rennes - BP 13 - 44590 DERVAL
02 40 87 15 12 - blain@cneap.fr - www.lyceesaintclair.fr
02 40 07 72 72 - derval@cneap.fr - www.lyceesaintclair.fr

606 élèves

Chef d'établissement :
Benoît ARONDEL

Référent apprentissage :
Pierre FAYOL

Deux sites :
BLAIN et DERVAL



GORGES - Lycée Charles Péguy

3 rue de la Sèvre - BP 19607 - 44196 CLISSON CEDEX
02 40 54 48 00 - gorges-clisson@cneap.fr - www.charles-peguy.net

450 élèves

Chef d'établissement :
Sylvain OLIVIER

Référent apprentissage :
François ROBIN

Autre site :
Pôle équestre du Bois Tillac - Le Pellerin





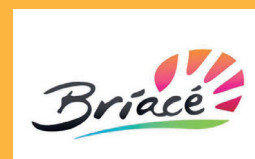
LE LANDREAU - Briacé

44430 LE LANDREAU
02 40 06 43 33 - lycee@briace.org - www.briace.org

660 élèves

Chef d'établissement :
Marie-Pascale PINATEL

Référent apprentissage :
Catherine OTEGUI



NORT-SUR-ERDRE - Lycée de l'Erdre

13 rue du Général Leclerc - 44390 NORT-SUR-ERDRE
02 40 72 21 45 - nort-sur-erdre@cneap.fr - www.ec-erdre.fr

233 élèves

Chef d'établissement :
Jean-Noël TEXIER

Référent apprentissage :
Annick COLAS



SAINT-MOLF - Lycée Kerguézec

44350 SAINT-MOLF
02 40 24 91 55 - kerguenec@cneap.fr - www.kerguenec.net

206 élèves

Chef d'établissement et référent apprentissage :
Franck BOUETARD





ANGERS - ESA

55 Rue Rabelais - 49000 ANGERS
02 41 23 55 55 - esa-angers@cneap.fr - www.groupe-esa.com

2595 apprenants

Directeur :
René SIRET

Directrice du CFA :
Anne AVELINE



ANGERS - Lycée Les Buissonnets

7 boulevard Daviers - 49100 ANGERS
02 41 24 19 70 - secretariat.lesbuissonnets@cneap.fr - www.lesbuissonnets.org

330 élèves

Chef d'établissement :
Florence MACHEFER

Référent apprentissage :
Laura ROGER



CHEMILLÉ - Lycée Robert d'Arbrissel

8 place Urbain II - BP 3 - 49120 CHEMILLÉ - CHEMILLÉ-EN-ANJOU
02 41 30 61 80 - chemille@cneap.fr - www.lycée-robertdarbrissel.fr

251 élèves

Chef d'établissement :
David THIOT

Référent apprentissage :
Hélène ST LÔ



LES PONTS-DE-CÉ - Campus de Pouillé

29 Route de Pouillé - 49130 LES PONTS-DE-CÉ
02 41 44 87 11 - contact@campus-pouille.com - www.campus-pouille.com

588 élèves

Chef d'établissement :
Dominique GUYOT

Référent apprentissage :
Denis EGRON





ÉVRON - Lycée d'Orion

7 Bd du Marechal Leclerc - 53600 ÉVRON
02 43 01 62 30 - evron@cneap.fr - orion-evron.paysdelaloire.e-lyco.fr

222 élèves

Chef d'établissement et référent apprentissage :
Vincent CLIQUE



CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE - Lycée Robert Schuman

5 rue Henri Dunant - BP 10419 - 53204 CHÂTEAU-GONTIER CEDEX
02 43 09 64 64 - chateau-gontier@cneap.fr - www.eccg53.paysdelaloire.e-lyco.fr

190 élèves

Chef d'établissement :
Christine DELGÉRY

Référent apprentissage :
Alexandra BOUCARD



MAYENNE / ERNÉE - Lycée Rochefeuille

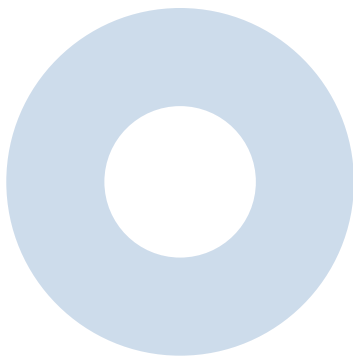
Route de Caen - 53100 MAYENNE / Château de Pannard - 53500 ERNÉE
02 43 04 11 73 - ufa@rochefeuille.net - www.rochefeuille.net

461 élèves

Chef d'établissement :
Patrick PAVY

Référent apprentissage :
Ludovic FOURNIER

Deux sites :
MAYENNE et ERNÉE



SARTHE



LA FERTÉ-BERNARD - Lycée Le Tertre Notre-Dame

10 rue du Tertre - 72400 LA FERTÉ-BERNARD
02 43 93 04 31 - laferte-bernard@cneap.fr
www.lyceeletertrenotredame.fr

165 élèves

Chef d'établissement :
Stéphane COUSIN

Référent apprentissage :
Marie-Paule LE GOFF



LOIR-EN-VALLÉE - RUILLE-SUR-LOIR - Lycée Nazareth

Rue de l'Abbé Dujarié - 72340 RUILLE-SUR-LOIR - LOIR-EN-VALLÉE
02 43 44 44 30 - ruille-sur-loir@cneap.fr - www.lppnazareth.com

188 élèves

Chef d'établissement :
Dominique MULLER

Référent apprentissage :
Aurore MORIN



SABLÉ-SUR-SARTHE - Lycée Val de Sarthe

Route du Mans - 72300 SABLÉ-SUR-SARTHE
02 43 55 08 00 - sable@cneap.fr - www.valdesarthe.fr

413 élèves

Chef d'établissement et référent apprentissage :
Nadège BRENIER



VENDÉE



LA ROCHE-SUR-YON - Les Établières

Route de Nantes - 85015 LA ROCHE-SUR-YON
09 70 80 82 21 - la-roche-sur-yon@cneap.fr - www.etablieres.fr

459 élèves

Chef d'établissement :
Jean-François VERGNAULT

Référent apprentissage :
Sébastien BRIZARD

Autre site : PISSOTTE

Responsable de site et référent apprentissage :
Fabien VARY

Directeur du développement, de la Formation continue et de l'apprentissage :
Bruno REVERSE





**DEUX CFA
DE RATTACHEMENT
POUR L'APPRENTISSAGE
AU CNEAP PAYS DE LA LOIRE**

LES CFA DE RATTACHEMENT

CFA ESA-CNEAP PAYS DE LA LOIRE - ANGERS

55 rue Rabelais - BP 30748 - 49007 ANGERS Cedex 01
02 43 93 04 31 - f.stumpf@groupe-esa.com - www.groupe-esa.com/esa/un-cfa-de-reseau

Le CFA porte les formations par apprentissage pour l'ensemble des établissements du CNEAP Pays de la Loire, pour les domaines de l'agriculture, l'aménagement paysager, de l'agroalimentaire, du commerce et de la distribution, des services aux entreprises, des services à la personne et du développement des territoires. Il porte majoritairement des diplômes et titres relevant du Ministère de l'Agriculture du niveau CAP au niveau Master. En 2019 il accueille 1044 apprentis répartis sur 11 sites, dans les cinq niveaux CAP, BPro, BTS, licences pro et ingénieurs. Le CFA a été créé en 1989 sur le site de l'ESA et est devenu CFA ESA-CNEAP en 2008.

1043 apprentis

Directrice :

Anne AVELINE

Contact :

Fédérique STUMPFEL

Filières proposées :

Pré-apprentissage
Agriculture - Productions végétales - Horticulture - Vigne et vin
Machinisme - Agroéquipement
Forêt - Paysage - Environnement - eau
Vente et commerce
Industries agroalimentaires - Transformation
Services aux personnes - Développement des territoires (Services aux entreprises - Services aux personnes)



ADAMSSE CFA PAYS DE LA LOIRE

42 rue des Hauts Pavés - 44000 NANTES
02 51 82 72 08 - accueil@adamssecfa.org - www.adamssecfa.org

L'Association pour le Développement de l'Apprentissage dans les Métiers de la santé, de la solidarité et de l'éducation en Pays de la Loire, créée en 2007, est le fruit de la volonté des partenaires sociaux de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif, au début des années 2000, de permettre aux jeunes de se former en signant un contrat d'apprentissage, du niveau III au niveau VI. ADAMSSE signe avec le CNEAP Pays de la Loire en 2017 une Convention de partenariat qui stipule qu'ADAMSSE CFA porte les formations dans le secteur des services à la personne, tournées vers le sanitaire, social et médico-social, en apprentissage, pour les diplômes et titres ne relevant pas du Ministère de l'agriculture, dans les lycées agricoles ressortissants du CNEAP Pays de la Loire.

192 apprentis

Directeur :

Robert DUFOR

Contacts orientation :

Xavier DUCROCQ
Camille FOUGÈRE
Aurore MESLIN

Filières proposées :

Services aux personnes - Développement des territoires (Sanitaire et social)



RECRUTER UN APPRENTI

TRANSMETTRE SON SAVOIR-FAIRE, C'EST DONNER UN MÉTIER

Accueillir un apprenti, c'est s'investir dans une relation à long terme, à la fois avec l'apprenti lui-même, mais également avec un CFA.

L'entreprise signe un contrat avec un apprenti (pour six mois à trois ans) et l'inscrit dans un CFA. Au total, ce sont plus de 2 000 entreprises qui ont déjà accueilli un apprenti dans un des deux CFA avec lesquels le CNEAP Pays de la Loire collabore.

LES ENGAGEMENTS DES TROIS PARTIES

L'employeur s'engage à :

- assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète correspondant au métier choisi et au diplôme préparé ;
- lui désigner un maître d'apprentissage responsable de sa formation dans son entreprise ;
- lui permettre de suivre la formation théorique au CFA et l'inscrire à l'examen ;
- lui verser un salaire correspondant aux minima légaux.

L'apprenti s'engage à :

- respecter les règles de fonctionnement de l'entreprise ;
- travailler pour l'employeur et effectuer les travaux confiés correspondant au métier préparé ;
- suivre la formation au CFA et respecter le règlement intérieur ;
- se présenter à l'examen prévu.

Le CFA s'engage à :

- définir les objectifs de la formation ;
- assurer la formation générale et technologique ;
- mettre à disposition de l'apprenti et de l'employeur une équipe pédagogique compétente et expérimentée ;
- informer, former et accompagner les maîtres d'apprentissage.

L'APPRENTI, QUI EST-IL ?

Un apprenti est âgé de 16 à 29 ans révolus¹ et suit une formation en alternance entre une entreprise et un site dispensant la formation par apprentissage.

En tant qu'apprenti, il est à la fois étudiant et salarié². Le contrat d'apprentissage conclu entre lui et l'employeur, d'une durée déterminée, indique le diplôme préparé et le site où il réalise sa formation. Le travail qu'il effectue en entreprise correspond à sa formation et participe à la validation de son niveau académique.

UNE IMMERSION PROFESSIONNELLE GAGNANTE

Recruter un apprenti, c'est contribuer au renouvellement des ressources humaines de la branche professionnelle. C'est aussi l'opportunité de tester un éventuel futur collaborateur de l'entreprise. Cette période d'immersion professionnelle constitue un outil de formation à part entière. L'apprenti y acquiert les codes, la culture de l'entreprise et les savoir-faire professionnels. L'employeur vérifie l'adéquation de la formation avec ses besoins en termes de compétences.

Deux raisons d'accueillir un apprenti :

1. **Optimiser le recrutement** : l'entreprise dispose d'un temps suffisant pour connaître et juger des capacités de l'apprenti. En fin de contrat, employeur et apprenti peuvent faire leur choix de poursuivre ou non leur collaboration.
2. **Former un jeune aux codes de l'entreprise** : le jeune se forme au contact des équipes de l'entreprise. À la fin de sa formation, il est opérationnel et a une connaissance de l'entreprise précieuse pour l'employeur.



¹Sauf dans les cas suivants :

- si le jeune était déjà en contrat d'apprentissage mais veut en signer un nouveau pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu, l'âge limite est fixée à 31 ans (30 ans révolus). Il ne doit pas s'écouler plus d'1 an entre les deux contrats.
- si le jeune était déjà en contrat d'apprentissage mais que le précédent contrat d'apprentissage a été rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'âge limite est fixée à 31 ans (30 ans révolus). Il ne doit pas s'écouler plus d'1 an entre les deux contrats.
- si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé, il n'y a pas de limite d'âge.
- si l'apprenti envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme (exemple : dispositif d'aide individualisée Acre, Nacre ou Cape), il n'y a pas de limite d'âge.

²Il est en effet détenteur d'une Carte d'étudiant des métiers.

RECHERCHER UN APPRENTI

Pour recruter un apprenti, l'entreprise peut :

- demander au CFA de lui transmettre des candidatures qui correspondent au profil souhaité ;
- repérer un jeune motivé par l'apprentissage. Dans ce cas, l'entreprise doit se rapprocher du CFA pour envisager la formation du jeune.

La demande vient souvent de l'apprenti lui-même qui contacte l'entreprise pour proposer ses services dans le cadre d'un contrat d'apprentissage pour une formation qu'il a déjà choisie.

Dès que l'entreprise et l'apprenti sont d'accord pour signer un contrat, un dossier complet des démarches à effectuer est transmis à l'entreprise par le CFA sous réserve de la validation du projet professionnel du jeune par le CFA. **Il est impératif que le poste proposé par l'entreprise corresponde au diplôme préparé et que le maître d'apprentissage remplisse les conditions de formation et d'expérience professionnelle requises.**

AIDES FINANCIÈRES À L'APPRENTISSAGE

Aide unique aux employeurs d'apprentis

Cette aide forfaitaire est versée par l'Etat à l'employeur au titre d'un contrat d'apprentissage conclu dans une entreprise de moins de deux cent cinquante salariés et visant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle équivalant au plus au baccalauréat. Elle est fixée au maximum, à 4 125 € au titre de la première année d'exécution du contrat d'apprentissage, 2 000 € au titre de la deuxième année et 1200 € au titre de la troisième année.

L'aide est versée avant le paiement de la rémunération par l'employeur et chaque mois dans l'attente des données mentionnées dans la déclaration par l'employeur.

En cas de rupture anticipée du contrat d'apprentissage, l'aide n'est pas due à compter du mois suivant la date de fin du contrat.

En cas d'une suspension du contrat conduisant au non versement de la rémunération par l'employeur à l'apprenti, l'aide n'est pas due pour chaque mois considéré.

Le bénéfice de l'aide est subordonné au dépôt du contrat d'apprentissage auprès de l'opérateur de compétences et à sa transmission au ministre chargé de la formation professionnelle par le service dématérialisé

La gestion de l'aide unique aux employeurs d'apprentis est confiée à l'Agence de services et de paiement via le portail dédié [syla.e](#).

Exonération de tout ou partie des cotisations sociales

L'exonération spécifique attachée au contrat d'apprentissage conclu par un employeur du secteur privé est supprimée au 1^{er} janvier 2019 au profit de la réduction générale qui s'applique au titre des gains et rémunérations n'excédant pas 1,6 SMIC par an.

Pour les nouveaux contrats, signés à partir du 1^{er} janvier 2019, l'exonération de charges salariales reste entière jusqu'à salaire de 79% du SMIC, soit 1 216,14 €, et l'exonération patronale et le forfait sont remplacés par la réduction générale de cotisations patronales, ou réduction Fillon, qui devient plus avantageuse que le jeu du forfait et des exonérations traditionnelles des apprentis.

Ces changements entraînent d'importantes modifications de la fiche de paie des apprentis sur lesquelles apparaîtront à la fois les cotisations patronales et les exonérations associées.

Cotisations de l'apprenti	Entreprise de moins de 11 salariés		Entreprise de plus de 11 salariés	
	Part salariale	Part patronale	Part salariale	Part patronale
Assurance maladie				
Assurance vieillesse plafonnée				
Assurance vieillesse déplafonnée				
Accident du travail		oui		oui
Allocations familiales				
FNAL				oui
Contribution solidarité autonomie				oui
Versement transport				oui
Forfait social		oui		oui
Financement organisations syndicales				oui
Assurance chômage				oui
AGS				oui
Retraite complémentaire				
Retraite supplémentaire	oui	oui	oui	oui
AGFF				
Prévoyance	oui	oui	oui	oui
CSG CRDS				
Taxes sur les salaires				

L'APPRENTI

UN DIPLÔME OU UN MÉTIER, POURQUOI CHOISIR ?

Être apprenti, c'est mettre toutes les chances de son côté pour réussir sa vie professionnelle. Sur un CV, avoir été diplômé par l'apprentissage est un atout supplémentaire qui prouve rigueur, autonomie, sens des réalités et professionnalisme du jeune diplômé. Plus qu'un diplôme, un métier !

UNE PÉDAGOGIE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Pour être apprenti dans un CFA, il faut :

- avoir participé aux journées de validation du projet professionnel et de formation organisées par les CFA ;
- avoir conclu un contrat d'apprentissage avec un employeur ;
- pour les formations Ingénieur et licences professionnelles, que les missions proposées par l'employeur aient été validées par les enseignants ;
- que l'effectif de la promotion ne soit pas complet.

Si l'apprenti n'arrive pas à trouver une entreprise, les CFA et les UFA organisent deux journées « starter » entre avril et juin pour aider les jeunes admis en formation. C'est l'occasion pour eux d'assimiler les modalités des formations par apprentissage et de préparer leurs démarches auprès des entreprises. Au cours de ces journées, ils ont également accès au fichier des entreprises partenaires et peuvent ainsi se mettre directement en relation avec les entreprises du secteur.

LES SIX AVANTAGES DE L'APPRENTI

1. **Suivre une formation** tout en étant rémunéré par l'entreprise.
2. **Poursuivre ses études** et obtenir le diplôme de son choix.
3. **Enrichir son CV** pendant ses études pour une recherche d'emploi performante.
4. **Profiter du suivi d'une équipe pédagogique** autant pendant les périodes de cours que lors du travail en entreprise.
5. **Réussir son insertion professionnelle** en bénéficiant de la recommandation du maître d'apprentissage.
6. **Bénéficier des réseaux** pour trouver une entreprise, partir à l'étranger...



LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

LE GUIDE DE L'APPRENTI DANS SON PROJET PROFESSIONNEL

Devenir maître d'apprentissage, c'est former un jeune en transmettant son savoir, son savoir-faire et l'accompagner dans son insertion professionnelle.

UNE RESPONSABILITÉ À PART ENTIÈRE

A défaut de convention ou accord collectif de branche fixant les conditions de compétence professionnelle exigées d'un maître d'apprentissage, sont réputées remplir la condition de compétence professionnelle exigée d'un **maître d'apprentissage** :

- les personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et d'un niveau au moins équivalent, justifiant d'une année d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti ;
- les personnes justifiant de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.

Les stages et les périodes de formation effectués en milieu professionnel, dans le cadre d'une formation initiale, y compris sous contrat d'apprentissage, ou d'une formation continue qualifiante, ne sont pas pris en compte dans le décompte de la durée d'expérience requise.

Dans le cadre du contrat d'apprentissage, la personne directement responsable de la formation de l'apprenti et assumant la fonction de tuteur est dénommée « maître d'apprentissage ». Nommé par l'entreprise, il doit transmettre à l'apprenti ses compétences professionnelles et des qualités humaines. Il aide l'apprenti à s'insérer dans l'entreprise et dans les équipes de travail. En liaison avec le CFA, il contribue à l'acquisition par l'apprenti des compétences correspondant à sa formation.

Une **journée spécifique** est organisée pour préparer les maîtres d'apprentissage au rôle de guide qui les attend. Ils peuvent participer également à des modules thématiques sur le management d'équipe, la transmission des compétences, la communication interne d'entreprise, la gestion des conflits ... Une formation à l'interculturel est organisée à l'intention des maîtres d'apprentissage accueillant des apprentis étrangers.

LE RÔLE DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

1 - ACCOMPAGNER

- Informer l'apprenti sur l'entreprise ;
- Lui faire comprendre son fonctionnement ;
- L'intégrer au sein des équipes de travail ;
- Lui faciliter l'accès à l'information.

2 - FORMER

- Confier à l'apprenti des missions cohérentes avec sa formation et les exigences du CFA ;
- S'assurer de son acquisition des savoir-faire et savoir-être ;
- Définir avec lui les moyens à mettre en œuvre ;
- Évaluer ses réalisations.

ENTRE LE CFA ET LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE : UN VRAI PARTENARIAT !

Le CFA désigne, pour chaque apprenti, un professeur référent chargé de son suivi avec le maître d'apprentissage. Chaque année, une rencontre est organisée entre les trois partenaires au sein de l'entreprise. Cet entretien permet de fixer les objectifs et d'évaluer la progression de l'apprenti. Le maître d'apprentissage participe à l'évaluation finale de l'apprenti.

Au début de la formation, le CFA remet au maître d'apprentissage un dossier de liaison qui permet d'assurer une relation régulière et suivie entre l'entreprise et le CFA. Il indique notamment, pour chaque période au CFA, le contenu des enseignements suivis et, pour chaque période en entreprise, les connaissances et savoir-faire à acquérir.

LE RÔLE DU PROFESSEUR RÉFÉRENT

1 - VEILLER

- Garantir la cohérence des missions, par exemple en validant le plan de formation de l'apprenti ;
- S'assurer de la bonne relation et de la communication entre l'apprenti et son maître d'apprentissage.

2 - TRANSMETTRE

- Donner au maître d'apprentissage les objectifs et les exigences de la formation ;
- Enseigner les compétences de formateur pour l'encadrement de l'apprenti.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

UN DIPLÔME ET UN EMPLOI EN SIMULTANÉ !

La garantie d'une expérience professionnelle, la poursuite des études, les recommandations d'un professionnel du métier : les atouts de l'apprentissage sont nombreux pour l'apprenti.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat à durée déterminée – adossée à la durée de la formation – de 6 mois à 3 ans, qui peut se signer dans le cadre d'un CDI, par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à un jeune une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie au CFA, et à le présenter à l'examen.

Le formulaire Cerfa est rempli en trois exemplaires originaux par l'employeur. Le contrat précise le diplôme préparé, la durée de la formation et le salaire. Après avis favorable du CFA, l'employeur signe et fait signer les trois volets par l'apprenti puis les transmet au CFA qui atteste de l'inscription de l'apprenti en visant le contrat. Les trois feuillets sont ensuite envoyés à l'OPérateur de Compétences – OPCO – dans le secteur privé ou à l'unité départementale de la DIRECCTE dans le secteur public non industriel et commercial.

Le contrat débute au plus tôt trois mois avant le début de la formation (sous réserve de l'obtention du diplôme requis pour accéder à ladite formation). En cas de rupture, le CFA doit en être informé.

LES SIX FORMALITÉS À ACCOMPLIR

1. **Demander le formulaire de contrat d'apprentissage (Cerfa FA 13a) au CFA, à l'OPCO, à la DIRECCTE, ou le télécharger à l'adresse :**
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1319>
2. **Remplir le contrat d'apprentissage, le signer et faire signer l'apprenti.**
3. **Immatriculer et affilier l'apprenti** au régime général de la sécurité sociale et à une caisse de retraite complémentaire.
4. **Faire passer une visite médicale** à l'apprenti par le médecin de l'entreprise ou de ville.
5. **Demander une autorisation à l'Inspection du travail** si l'apprenti mineur doit travailler sur des machines dangereuses :
<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/declarationderogation.pdf>
6. **Transmettre au CFA les 3 exemplaires du Cerfa** complétés et signés par l'employeur et l'apprenti, ainsi que l'éventuelle dérogation pour les machines dangereuses.

Il faut anticiper la conclusion du contrat d'apprentissage afin de respecter le délai administratif de cinq jours ouvrables maximum entre la date effective de l'embauche et la réception du contrat et des pièces jointes par l'OPCO ou la DIRECCTE.



QUESTIONS/RÉPONSES

« QUE FAIRE EN CAS DE RUPTURE DE CONTRAT ? »

Pendant les 45 premiers jours en entreprise, celui-ci peut être résilié simplement par l'une ou l'autre des parties, en adressant un courrier recommandé et en complétant un imprimé spécifique disponible auprès des CFA. Passé ce délai, il peut être résilié :

- d'un commun accord entre l'employeur et l'apprenti,
- ou à l'initiative de l'apprenti, qui doit saisir le médiateur. Il informe ensuite son employeur dans un délai minimal de 5 jours calendaires. La rupture du contrat a lieu dans un délai minimal de 7 jours calendaires après information de l'employeur,
- ou pour faute grave, manquement répété aux obligations ou inaptitude (y compris exclusion définitive du CFA), dans les conditions de la procédure de licenciement pour motif personnel,
- ou si l'apprenti obtient son diplôme avant le terme fixé initialement à condition d'en informer par écrit l'employeur 2 mois à l'avance.

En cas de rupture du contrat, l'apprenti, s'il poursuit pendant 6 mois sa formation théorique en CFA, bénéficie du statut de stagiaire de la formation professionnelle. Il conserve ses droits sociaux.

À noter : en cas de liquidation judiciaire d'une entreprise sans poursuite d'activité, le contrat d'apprentissage peut être rompu par le liquidateur. L'apprenti a droit à une indemnisation au moins égale aux rémunérations qu'il aurait perçues jusqu'à la fin du contrat.

« QUELLE EST LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'APPRENTI EN ENTREPRISE ? »

Pendant les périodes en entreprise, les apprentis sont soumis à la durée légale du temps de travail et à l'horaire collectif applicable dans l'entreprise. Les semaines au CFA comprennent 35 heures de cours maximum et sont considérées comme des semaines de travail à temps plein. Les apprentis ont droit aux mêmes congés payés qu'un salarié à temps plein pris sur les périodes en entreprise.

« COMBIEN UNE ENTREPRISE PEUT-ELLE ACCUEILLIR D'APPRENTIS À LA MÊME PÉRIODE ? »

Il n'y a pas de limitation générale du nombre total d'apprentis par entreprise si l'employeur est assuré des qualifications des maîtres d'apprentissage, de la présence du matériel et de l'équipement nécessaire et des rythmes de travail. Chaque maître d'apprentissage peut former deux apprentis plus un apprenti redoublant.

COÛTS DE LA FORMATION

Les coûts sont essentiellement pris en charge par les OPCO, dans le secteur privé, par le CNFPT à hauteur de 50% dans les collectivités territoriales et par l'État dans la fonction publique d'État. Une participation aux frais de formation peut être demandée aux entreprises. Cette participation fait l'objet d'une convention signée entre le CFA et l'entreprise.

Une participation pour être demandée aux apprentis pour certains frais annexes à la formation (fournitures, mise à disposition de services, voyages à l'étranger).

CALCUL DU SALAIRE D'UN APPRENTI

L'apprenti perçoit un salaire déterminé en pourcentage du SMIC dont le montant varie en fonction de l'âge de celui-ci et augmente au passage en année supérieure de formation (sauf dispositions conventionnelles plus favorables). Le salaire brut est égal au salaire net car l'apprenti ne paie pas de charges sociales.

% SMIC*	de 16 à 17 ans	de 18 à 20 ans	de 21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	27 %	43 %	53 %	100 %
2 ^e année	39 %	51 %	61 %	100 %
3 ^e année	55 %	67 %	78 %	100 %

*SMIC ou du minimum conventionnel s'il est plus favorable

Une majoration de 15 points s'applique à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
- qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
- durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

CONTACTS :

CFA ESA-CNEAP PAYS DE LA LOIRE

Frédérique STUMPFEL

55 rue Rabelais - BP 30748 - 49007 ANGERS Cedex 01

02 43 93 04 31 - f.stumpf@groupe-esa.com

www.groupe-esa.com/esa/un-cfa-de-reseau

ADAMSSE CFA PAYS DE LA LOIRE

Xavier DUCROCQ - Camille FOUGERE - Aurore MESLIN

42 rue des Hauts Pavés - 44000 NANTES

02 51 82 72 08 - accueil@adamssecfa.org

www.adamssecfa.org

LES ENTREPRISES NOUS FONT CONFIANCE (RÉFÉRENCE ANNÉES 2016-2017-2018)

> AGRICULTURE (PRODUCTIONS ANIMALES, GRANDES CULTURES...)

AGRI SERVICES SARL - AGRIAL - ALFOPORC - ALUSSE JACQUES - ATLANTIC CONSEIL ELEVAGE - ATLANTIQUE LEGUME EARL - AVIAGEN FRANCE - BEAUJEAN PRODUCTION - BEAUVAIS - BEJO PRODUCTION SARL - BIANCO THOMAS - BODIN SEBASTIEN - BOUDAUD GILBERT - BOURGAULT JUDICAËL - BOUTEILLER MICHEL - BOUTEAUD - BOYER RICHARD - BREMOND FRÉDÉRIC - BRIANT JACQUES - BRISBOURG JEANMARIE - BURGEVIN JMC - CAILLEAU MALINGE GAEC - CAPRIBOV - CH AGR 49 : FERME DES TRINOTTIERES - COIGNARD HAMON EURL - COTARD ALAIN - CTA - DEBON LEGUMES - DESAINT ISABELLE - DOMAINE RATRON - CLOS DES CORDELIERS - DOUINEAU GROUPEMENT D'EMPLOYEURS - DU RUGO SARL - DUMONT JEAN-PIERRE - DUOLAIT - DUPONT JACQUES - EARL AMOURIAUX - EARL AVRIL - EARL BRUNEAU - EARL CAMERU - EARL CUEILLETTE DE L'ILE - EARL DARDENTE - EARL DE CUEILLY - EARL DE CUEILLY - EARL DE LA BILLIAIS - EARL DE LA CHARRETEE - EARL DE LA COTE - EARL DE LA HAUTE JAMINIERE - EARL DE LA HOUSSELIERE - EARL DE LA JANAIE - EARL DE LA JOLIVETTE - EARL DE LA LANDE - EARL DE LA MAULEVRAIS - EARL DE LA PREE - EARL DE LA ROSERAIE - EARL DE LA SERMONNIERE - EARL DE LA TOUCHE - EARL DES BEAUJEUUX - EARL DES LIEUX - EARL DES PATURAGES - EARL DES QUATRE VENTS - EARL DU BOL D'HERBE - EARL DU CALME - EARL DU CHAMP DEVANT - EARL DU CHEMIN NEUF - EARL DU DOLIN - EARL DU DOUARD - EARL DU FIL D'OR - EARL DU GRAND BIGNON - EARL DU HAUT PLESSIS - EARL DU RUISSEAU - EARL DU VAL DU MAINE - EARL FERME DE KERLAN - EARL HEURTEBICHE - EARL L' HORIZON - EARL LA POITEVINIERE - EARL LES GRES ARMORICAINES - EARL MARCHAND - EARL NICOLY - EARL NORLOIR - EARL PEPINIERES MARMIN - EARL POTIRON - EARL QUENFARO - EARL TESSIER-POHIN - EARL VERGERS DES PERRUCHES - ENTREPRISE BAZIRE JEAN-MARIE - ERIC FLEUREAU - ETA BOUCHET FRERES - ETA DE L'ELORN - ETA LANOE - ETA LE FOIL LE COGUIEC - ETA LECORRE - ETS LEVOYER - EURIAL GIE - EXPLOITATION AGRICOLE - EXPLOITATION AGRICOLE FERRE - EXPLOITATION AGRICOLE HUBERT - FABRICE GASNIER EARL - FERME DE LA MORINIÈRE - FERRE BENOIT - FORGERIT FRED - FRANCHETEAU CHRISTIAN - FREDERIC GASTINEAU EARL - FROGER FLEURS - GAEC AUBRY - GAEC AUGEREAU DENIS ET LUC - GAEC BECASSE - GAEC BELLEIL BOURE - GAEC BRIAND LEDUC - GAEC CAPRI BOV - GAEC CROIX AUX VENTS - GAEC D'ESCURES - GAEC DE BLANCHECOUDEUR GAEC - GAEC DE FONTENAY - GAEC DE FREZEL - GAEC DE L'ENCLOS - GAEC DE L'HORIZON - GAEC DE L'OURZAIE - GAEC DE L'UCAM - GAEC DE LA BLANCHARDIERE - GAEC DE LA CAMOSSAIE - GAEC DE LA CHAUVINIÈRE - GAEC DE LA COULEE - GAEC DE LA CULIERE - GAEC DE LA DIVATTE - GAEC DE LA FLEURIAIS - GAEC DE LA FONTAINE - GAEC DE LA FONTAINE ORION - GAEC DE LA FORET - GAEC DE LA HERSE - GAEC DE LA LOIRIERE - GAEC DE LA MESANGE - GAEC DE LA PETITE BROUSSE - GAEC DE LA PETITE FERRONNIERE - GAEC DE LA PIERRE BLANCHE - GAEC DE LA SEICHE - GAEC DE LA TOUCHE - GAEC DE MARLAND - GAEC DE PRIGNES - GAEC DE ROUILLON - GAEC DE VILLEPIERRE - GAEC DE VILLEPIERRE - GAEC DES ARDOISIÈRES SARL - GAEC DES BOUTINERIE- GAEC DES COHARDAIS - GAEC DES FRESNES - GAEC DES GENETS - GAEC DES GLYCINES - GAEC DES GOGANES - GAEC DES MARRONNIERS - GAEC DES MINAUDIÈRES - GAEC DES SAULES - GAEC DES SIX CHEMINS - GAEC DES TROIS POIRIERS - GAEC DU BEAU SOLEIL - GAEC DU BEL AIR - GAEC DU BOIS DES BROSSES - GAEC DU BON GRAIN - GAEC DU BOURNOUE - GAEC DU BRIONNEAU - GAEC DU CHENE CUTTE - GAEC DU CLOS DES BRUYERES - GAEC DU CORMIER - GAEC DU COUD'BARRE - GAEC DU DOUAIRE - GAEC DU LAURAI - GAEC DU MEN - GAEC DU MOULIN - GAEC DU MOULIN AND COWS - GAEC DU PETIT NESLY - GAEC DU PETIT PARC - GAEC DU PIN - GAEC DU PRIÈRE - GAEC DU THOUET - GAEC DU VIEUX CHENE - GAEC DUGENETAI - GAEC GABIOVAL - GAEC GIBOVAY - GAEC GILLET LEFRERE - GAEC GREIJNDANUS - GAEC HAUTBOIS - GAEC HERY - GAEC LA SAUDRAIS - GAEC LA VERGNAIE - GAEC LARCHER - GAEC LE CHENOT - GAEC LE PAY - GAEC LE PETIT GAEC - GAEC LE STYLE DES CHENES - GAEC LE TRIO - GAEC LES FONTAINES - GAEC LES GENETS - GAEC LES MANCHAS - GAEC LES PRUNELIERS - GAEC LES ROCHERS DE LA SEVRE - GAEC MALHERBE LAURENT - GAEC MAUCLAIR - GAEC MIRODO - GAEC MOINARD - GAEC OASIS DES DESERTS - GAEC PIHORAIS OCEANES - GAEC RENAUDIN - GAEC TURPAULT - GAEC URSULE - GALLARD-POUIVET - GAUDIN EARL - GAUTHIER PATRICK - GAUTIER - GAUTRON BERTRAND - GE JARDINS DELONGLEE - GOUPIL EARL - GRELLIER SCEA - GRIMAUD FRERES SELECTION - GRIMAULT EARL - GROUPEMENT D'EMPLOY. ELEVEURS GIBIERS - GROUPEMENT D'EMPLOYEURS JBR - GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DE LA JULIERE - GROUPEMENT D'EMPLOYEURS JVBC - GROUPEMENT EMPLOYEURS ST GERMAIN - GUEGAN DANIEL - GUENO FRERES - GUEROIS JEAN JACQUES - HARDOUINEAU FRANCK - HENIN WALTER - HERBES DE MEAUX EARL - HERVE DAMIEN - HORTIVAL DIFFUSION - HYCOLE SARL - JEAN-MARIE MINGAM EARL - JULLIEN JEAN-BAPTISTE - KER MAGUY SCEA - KUHN BLANCHARD SAS - L'AUDJONNIERE GAEC - L'ECHO

- LA BERNIERE EARL - LA BLANCHETIERE EARL - LA BUTTE SUR LATHAN - LA CHAUVIRAIE EARL - LA FERME DU HAUT ROCHER - LA FORET EARL - LA GRANDE PLAINE - LA GRANGE - LA GUYONNIERE EARL - LA LABORIEUSE - LA MARMITTE - LA NOUE SCEA - LA RABELIERE - LA TERRE AU LAIT EARL - LA TOURELLE EARL - LA TOURGERIE EARL - LAMBERT CEDRICPEPSEED - LANDES DES EPINETTES EARL - LE CHATEL GAEC - LE CORRE CHRISTIAN - LE FIEF DE LA VALLEE EARL - LE HARAS DU GRAND COURGEON - LE JARDIN DES FONTENELLES - LE JARDIN DES ORMEAUX - LEMASSON BERTRAND - LENOBLE STEPHANE - LERAY - LES 3 POUSSINS - LES 4 SAISONS - LES ALIZES GAEC - LES BOUTONS D'OR EARL - LES FLEURS DU LAYON EARL - LES FRESCHES DES BOIS - LES GLACIERES EARL - LES MARCHANDS EARL - LES SERRES DE MAUBUISSON - LES VERGERS DE HAUTE PERCHE EARL - LIMAGRAIN EUROPE - LORTAGNE GAEC - M. BOURGEOIS JEAN-YVES - M. CHARBONNIER JEAN-BAPTISTE - M. GOHIER JEROME - M. ROBERT - MAINGOT THIERRY - MAO - MARSOLLIER BRICE & CELINE - MCS - MME BOTON FRANCOISE - MORIN PEPINIERS EARL - MX MAILLEUX SAS - OFFICE NATIONAL DES FORETS - OGEREAU ANTHONY EARL - OLIVIER RIALLAND - ORAIN SARL - ORAN NICOLAS EARL - PAUGAM NELLY - PAUGAM RONDAUT - PAULIC SARL - PERROUX ERIC - PHILIPPE EARL - PINIER JOSSO SARL - RABILLE PHILIPPE - RAULO CYRILLE EARL - RAVILLION JOUDART - RENE BRIAND SCEA - RIPOCHE - ROGER PASCAL - ROUSSEAU EARL - SARL ETA PARIS - SARL JESTIN - SAVOURE SARL - SCA DE L'AUBEPINE - SCEA DE LA CARANTAGE - SCEA DE LA RETREVE - SCEA DE MARCHANVILLE - SCEA DES DOMAINES ROCHE - SCEA DES EPINETHES - SCEA HEUZE - SCEA LA VIELLE COUR - SCEA TREMBLAY - SORETA SARL - SOUILLETS GAEC - SP HARROUET - TOUTIPOUSSE - UAPL - VALLEE THIERRY - VAN DOREN JEAN-PIERRE - VERGERS DE LA CROIX DE PIERRE - VILMORIN

> AGROALIMENTAIRE

ARRIVE SAS - CANELIA PETIT FAYT LAIT - CAP BIO NORD SAS - CARCIN DE BOUEXIC - CHAMPAGNE BOLLINGER - CHARAL - CHATEAU MO CONTOUR GIE COINTREAU - COOPERATIVE AGRICOLE DE BROONS - COOPERL ARC ATLANTIQUE - CRISTAL UNION - CUMA DE Kerdannoc - CUMA DE LARRET - CUMA DE PIRE - CUMA DES TROIS VALLEES - CUMA DU MARAIS - CUMA PLURIEN - DELMOND FOIES GRAS - EVEN LAIT INDUSTRIE - FROMAGERIE PERREAULT - FROMAGERIE TESSIER SAVENICIA - FROMAGERIES BEL PRODUCTION FRANCE - GASTRONOM GASTRONOME INDUSTRIE SEVRIENNE - GLOBAL NUTRITIONINTERNATIONAL - GROUPE MICHEL - INVIVO NSA - LACTO CENTRE - LACTO PRODUCTION - LAITERIE NOUVELLE DE L'ARGUENON - LES DELICES DE ST LEONARD - LES OEUFS GESLIN - LES VIGNERONS DE BUZET - LNUF - MIXSCIENCE - NEOLAIT - NESTLE PURINA PETCARE FRANCE SAS - NOREA - NOVANDIE - NUTREA NUTRITION ANIMALE NNA - NUTRANCIA - PATISSERIES BAILLON - PROVIMI FRANCE - RICHARD SAS - SAINT LOUIS SUCRE - SAINT MICHEL BISCUITS - SANDERS OUEST - SNV VOLABRAYE - SOCIETE BEURRIERE DE RETIERS - SOCIETE FROMAGERE DE BOUVRON - SOCIETE FROMAGERE DE CRAON - SOCIETE FROMAGERE DEDOMFRONT - SOCIETE FROMAGERE DE LONS - SOCIETE FROMAGERE DE MASSEGROS - SOCIETE FROMAGERE DE RIBLAIRE - SOCIETE FROMGERE DE RODEZ - SOCIETE LAITIERE DE VITRE - SOLAIPA - VALOREX SAS - VETAGRI - VITALAC

> AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

A. BRUNET PAYSAGE SARL - A2 PAYSAGE SARL - A2TP SARL - AB PAYSAGE SARL - AGENCE LOUIS BENECH - ALHAMBRA L'UNIVERS DU JARDIN - ALLAIN CHRISTIAN SARL - ANJOU PAYSAGE EURL - ANTIER PAYSAGE - ARBOR ET SENS SARL - ART COTE JARDIN - ART'OPIERRE PAYSAGE - ARUM SARL - ATELIER RUELLE PAYSAGE - AU PLAISIR DU JARDIN SERVICES - BAHIER CHRISTOPHE - BELLOCQ PAYSAGES SAS - BEV PAYSAGE - BLANDINEAU CREATION JARDIN - BLEUNIQUO JARDIN SARL - BOUTIN PASCAL - BRETAUDEAU SERVICES SARL - BRUNO FERRON PAYSAGES SAS - BRY PAYSAGE EURL - CAJEV - CAJEV SUD VENDEE - CAP PAYSAGE - CG ENVIRONNEMENT - CHALAIN PASCAL SAS - CHARLYSE PAYSAGE - CHEVALIER PAYSAGE - CHEVALIER SARL - CHIRON PAYSAGISTE ET ASSOCIES - CHRISTOPHE ALLAIRE PAYSAGISTE - CHUPIN ESPACES VERTS - CLOUET SARL - CREA VERT 17 - CREALIA SARL - DAMIEN SOREL - DE BOISLAVILLE PAYSAGE SARL - DEL PAYSAGE SAS - ECCE TERRA - ECHINOPS PAYSAGE - EDELWEISS SAS - ERIC LEQUERTIER SAS - ESPACE VERT SERVICE - EURL FLORENT GOUIN PAYSAGISTE - FONTENEAU PAYSAGISTE - FOUBERT STEPHANE - FOURNIER PASCAL SAS - GILBERT LEBRETON PAYSAGISTE - GILLES GOURDON - GMS SARL - GOUYE PIERRE ARBOLOIR - GREEN PAYSAGE SARL - GREENTECH PROLIANCE - GRIGNARD PAYSAGES EURL - GUIBERT NICOLAS PAYSAGISTE - GUY ET MICHEL BONNET SAS - HERBORATUM CREATION SARL - HUET PAYSAGE - ID JARDIN - ID VERDE - JARDINEA PAYSAGE - JARDINS DE CHARME - JARDINS DES 4 SAISONS SARL - JARDINS DES TROIS PROVINCES -

JARDINS DOMINIQUE POIRIER - JARDINS DU BAUGEOIS - JARDINS ET MATIERES SARL - JOUAULT ALAIN - JOUIN - LA CISAILLE D'OR - LA MAISON DU BANANIER - LB PAYSAGE SARL - LE ROUZIC PHILIPPE - LEMOINE - LEROY PAYSAGES - LES BELLES ALLEES - LES JARDINS DE L'ANGOUMOIS - LINEA VERDE - LOIRE VENDEE AMENAGEMENT - LOOSFELD PAYSAGE SARL - M PAYSAGE SARL - MADAME TROU LAURENCE - MARCAULT HERVE - MARECHAL FRERES SNC - MERCERON ENVI-RONNEMENT LITTORAL VERT - MISE EN SCENE SARL - MORANTIN ET FILS - NA-TURE AMENAGEMENT DU BOCAGE - NORBERT PAYSAGE ENTREPRISE - O VERT PAYSAGES - O'XYGEN - ORDONNEAU PAYSAGE - OXALIS PAYSAGES - PAYSAG' ET PLUS - PAYSAGE DU VAL DE MOINE - PAYSAGE ET COMPAGNIE - PAYSAGES D'IROISE SAS - PAYSAGES DES 2 RIVIERES - PAYSAGES PEPINIERE BONNEAU - PEL-LERIN PAYSAGES SARL - PINEAU FRANCK - PRAUD SARL - ROBERT ENTREPRISE SA - SACHOT LAURENT SARL - SARL ATLANTIC JARDIN CONCEPT - SARL MAREAU COTE EXTERIEUR - SCI CHATEAU DU PIN - STÉPHANE HORLAVILLE - TENDANCE NATURELLE - TREMBLAIS - TREMBLAIS SERVICES - VAUTHELIN PAYSAGES SARL - VERT ENTRETIEN - VERT NATURE - VERTE PLENITUDE - VERTHEME SARL - VERTIGO - YVAN DUGAST PAYSAGISTE

> BANQUE, COMPTABILITE, SERVICES AUX ENTREPRISES

AFOCG - AGC VAL DE LOIRE - AGRO TRANSFERT RESSOURCES & TERRITOIRE - AILE - ALTONEO CONSEIL - ANTEDIS - AS 49 - BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST - CABINET GAUZY SARL - CDER - CER FRANCE - COGEDIS - CREDIT AGRICOLE ANJOU MAINE - CREDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE - CREDIT MUTUEL ANJOU & BASSE NORMANDIE - FDGEA - GERAUDEL PARTICIPATIONS - IN EXTENSO CENTRE OUEST - KERHIS SAS - OFFICE DE COMPTABILITE - PACIFICA - PHYLIAE - RESEAU CLEO - RTE RESEAU TRANSPORT ELECTRICITE OUEST - SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL - TEREOS PARTICIPATIONS - YRIS SAS

> COMMERCE ET DISTRIBUTION

2EDV L'ÉCHOPPE DES VIGNOBLES - ABONDANCE FLORALE - ACKERMAN SA - ACMAN - ACTEO - AG - AGORA - AGRI 86 - AGRICENTRE 36 - AGRILEADER - AL-CYON LANDERNEAU - AMARILLYS - AMBIANCE DE FLEURS - ANCOLIE - ANJOU MAINE CEREALES - AQUAVAL - AU PETIT JARDINIER - AU PLAISIR DES FLEURS - AU RYTHME DES FLEURS - AX VIGNE - AXEREA - BENOIST SEM SAS - BIOCOOP CHO-LET - BLANCHARD BRETAGNE - BRINDILLE ET CAPUCINE - CAM - CAPROGA LA MEUNIERE - CAVAC - CAVAC DISTRIBUTION SAS - CAVAC LA ROCHE SUR YON - CECAB - CECAB - CECOVAL - CHRISTIAN BACHELEY SAS - CHUPIN - CONTINENT DU VIN - COOPERATIVE AGRICOLE LA TRICHERIE - COSNARD HYPER U - COTE NATURE - CUPA PIERRE DISTRIBUTION - DISTRICO MAGASIN VERT - DURAND SAS - ERIC TOUCHARD LMT - ETABLISSEMENTS BELLEAU - ETS DOUILLET SAS - ETS LUMET - EURL POIGNANT - FEMME REVEE - LUVINUM SARL - FRUISEC - GLEDEL DISTRIBUTION - GONNIN MATERIEL AGRICOLE - GROUPE CARRE - GUSTAVE MUL-LER SAS - JARDILAND - JC COISNON EARL - JEUSSELIN SAS - KWS FRANCE - LA PRAIRIE - LEPICARD AGRICULTURE - LES FLEURS DE NICOLAS - LESIEUR SA - LOYEZ BRUNO - MA CAMPAGNE - MACA - MAISADOUR - MAXI ZOO FRANCE - OCEALIA - OSIRIA - OVI OUEST - PELAFI-PROGENES SARL - PELE AGRI CONSEIL - PEVILDIS SAS JARDI LECLERC - PHILAGRO FRANCE - PICHARD - PIERRE ET BERTRAND COULY - PINAULT SA - PIVOINE - PORC ARMOR EVOLUTION - PROVAL SYSTEME - PROXI-VERT - PROXIVERT GAMM VERT - REGNARD - RICHEL EQUIPEMENT - SARL CENTRA-DOG - SARL FLORABSYS - SAS JARDINERIE EREDDE - SAS SOCADIS MAGASIN LE-CLERC - SAVENCIA RESSOURCES LAITIÈRES - SCA HERBAUGES - SODIAAL UNION PAYS DE LOIRE - SOVILEG SA - SUOMA SAS - TER ELEVAGE - TERRENA - TERRES DU PERIGORD - TRISKALIA - TRUFFAUT - UN ETE A LA CAMPAGNE - VAL PRIM - VALFRANCE SCA - VEGETAL SERVICES - VENDEE SEVRES NEGOCE - VITAL CONCEPT - VIVA FLEURS - XIBERRAS DELPHINE

> RECHERCHE ET ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES

ANSES - ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL : 44 - CETA DE ROMILLY SUR SEINE - CRIEP-PAM - CTIFL PRIGONRIEUX - CTIFL CARQUEFOU - IFIP : INSTITUT TECHNIQUE DU PORC - IFREMER - INSTITUT DE L'ELEVAGE : IDELE - INVIVO AGROSOLUTIONS - LA MORINIÈRE - SYNGENTA FRANCE SAS - TERRES INOVIA - ZOOTEESTS

> TECHNOLOGIES VÉGÉTALES ET PRODUCTIONS HORTICOLES

ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS - BARRAULT HORTICULTURE - BELLARD-CRO-CHET - CHAUVIN HORTENSIA SARL - EARL BAUDONNIÈRE - EARL LA GUITTIÈRE - ETABLISSEMENTS DUCHEMIN - ETABLISSEMENTS EMMANUEL LEPAGE - GAEC LA HAUTE ROUE - LE PRIEURÉ SARL - LES ARBRES ERIC DUMONT EARL - LES FLEURS DU PIED DORE GAEC - MENANTEAU MICKAEL - PEPINIERE LEPAGE BORD DE MER SARL - PEPINIERES CHARENTAISES - PEPINIERES DE LA RIVIERE - PEPINIERES DE LA SAULAIE - PEPINIERES DU BOCAGE - PEPINIERES DU VAL D'ERDRE - PEPINIERES GENETTAIS SARL - PEPINIERES JEAN HUCHET - RIPAUD HORTICULTURE - RIPAUD PEPINIERES - SR PLANTES SAR

> SANITAIRE ET SOCIAL

AAE 44 - AAHMA - ACADEA - ADAPEI 44 - ADAPEI 49 - ADAPEI 53 - AGI LES CEDRES BLEUS - ADMR EVRON - ADSEA 44 - ALAHMI - ANEF FERRER - APAJH 44 - APAJH 72-53 - APEI NORD MAYENNE - APF - APLB - AREAMS 85 - ASSOCIATION ALPHA

- ASSOCIATION ANJORRANT - ASSOCIATION DE GESTION DE LA RESIDENCE STE FAMILLE - ASSOCIATION HYGIENE SOCIALE SARTHE - ASSOCIATION LA RECOLLETS TREMBLAYE - ASSOCIATION LA RETZ'CRE (FAMILLES RURALES) - ASSOCIATION LES AMIS DE LA PROVIDENCE - ASSOCIATION LES PACHAS - ASSOCIATION LIEU DE VIE BAUCHE MALO - ASSOCIATION LIGERIEENNE AIDE AUX HANDICAPES MEN-TAUX ET INADAPTES - ASSOCIATION LISE VERDIER - ASSOCIATION MONTJOIE - ASSOCIATION MULTI RENCONTRE DU RIONET - ASSOCIATION NOTRE DAME DE BETHLEEM - ASSOCIATION ST JOSEPH - LA HAUTIERE - CCAS LA ROCHE SUR YON - CAVAL - CENTRE D'HABITAT PIERRE MICHENAUD - CENTRE GALLOUEDEC - CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ALENÇON-MAMERS - CENTRE MEDI-CO-SOCIAL BASILE MOREAU - CHRS TRAJET - CDC SAINT MEEN MONTAUBAN - CLINIQUE BRETECHE - CLINIQUE JULES VERNE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY GATINES - CRECHE A PETITS PAS - CRECHE HANSEL ET GRETEL - CRECHE PIC ET PLUME - CROIX ROUGE FRANÇAISE 53 - DEPARTEMENT DE L'EURE - ÉCOLE FRANÇOIS D'ASSISE - EHPAD CRAPEZ - EHPAD DE MANSIGNE - EHPAD LA ROSELIERE - EHPAD L'AUTOMNE - EHPAD L'ESPERANCE - EHPAD ML BODIN - EHPAD PONTVALLAIN - EHPAD PROTESTANT NANTES - EHPAD ST JULIEN - EPSMS DU PAYS DE CHALLANS - EVANCIA BABILOU - FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL - FONDATION GEORGES COULON - FOYER LA BELLE OUVRAGE - GEIST MAYENNE - GUINGAMP COMMUNAUTE - GPA 79 - GROUPE CONFLUENT - GROUPE EMERA - HOPITAL INTERCOMMUNAL GUERANDE - HORIZON JEUNESSE - ITEP LA ROUS-SILLE - KORIAN LE CASTELLI - L'ESCALE DES DOUDOUS - LE CLOS DU MOULIN - LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL TRAIT D'UNION - LPCR GROUPE - MAIRIE DE CHALLANS - MAIRIE DE COUËRON - MAIRIE DE CLERMONT FERRAND - MAIRIE DE GRAND QUEVILLY - MAIRIE DE LA CHAPPELLE SUR ERDRE - MAIRIE DE LA ROCHE SUR YON - MAIRIE DE PORNIC - MAIRIE DE REZE - MAIRIE DE SAINT FIACRE SUR MAINE - MAIRIE DE SAINT JOACHIM - MAIRIE DE SAINT JULIEN DE CONCELLES - MAIRIE DE ROYAN - MAIRIE DE SAINT HERBLAIN - MAIRIE DE SAINT SEBASTIEN - MAIRIE DE VERTOU - MAIRIE D'ORVAULT - MAIRIE DE SAINT NAZAIRE - MAIRIE DE SAUMUR - MAIRIE DU MANS - MAISON MICHELLE GUILLAUME - MECS ALADIN - MICRO CRECHE LA MARELLE - MUTUALITE RETRAITE - NANTES METROPOLE - OVE FON-DATION - PERCE NEIGE - POLE MEDICO-SOCIAL BAIS-HAMBERS - RESIDENCE LA GRANGE COUËRON - RESIDENCE LE PRIEURÉ - RESIDENCE LES ACACIAS - SIVU DE L'ENFANCE - UDAF 49 - UEHD LE MANS - VILLE DE SAINT HERBLAIN

EN PARTENARIAT AVEC



NOS HUIT ENGAGEMENTS QUALITÉ

DES VALEURS D'AVENIR FORTES ET DURABLES

Jour après jour, les CFA du réseau mettent tout en œuvre pour respecter leurs engagements qualité. Grâce aux actions correspondantes à ces engagements, les apprentis ressortent grandis, sûrs d'eux mêmes et de leur choix professionnel et les entreprises trouvent des profils de qualité à la hauteur de leurs ambitions.

ENGAGEMENT N°1 : INFORMER

Choisir l'apprentissage, c'est s'orienter professionnellement. Afin d'accompagner les jeunes dans leur projet, les CFA proposent des journées de validation du projet professionnel et de formation.

ENGAGEMENT N°2 : ACCOMPAGNER

Se former par la voie de l'apprentissage suppose la signature d'un contrat entre le jeune et l'entreprise.

Les CFA mettent en place :

- trois journées par an de préparation à la recherche d'une entreprise ;
- et un service de mise en relation candidats/entreprises.

ENGAGEMENT N°3 : COLLABORER

La bonne collaboration entre l'apprenti, le maître d'apprentissage et le CFA est la clé de voûte de la réussite de l'apprentissage.

Les CFA :

- organisent un entretien par an entre les trois partenaires sur le lieu de travail de l'apprenti (quel que soit le lieu géographique de l'entreprise) ;
- et offrent un programme de formation aux maîtres d'apprentissage.

ENGAGEMENT N°4 : SOUTENIR

Les CFA soutiennent les apprentis dans leur progression :

- en prévoyant un suivi réservant une large place aux groupes de niveaux et aux groupes de soutien ;
- et en assurant une guidance méthodologique individuelle pour la réalisation de leurs travaux.

ENGAGEMENT N°5 : COMMUNIQUER

L'adaptation de la formation suppose une concertation de l'équipe pédagogique. Celle-ci s'engage à organiser :

- un entretien mensuel des responsables des formations afin d'adapter continuellement les programmes ;
- et une demi-journée mensuelle de concertation de tous les enseignants au sein de leur département de rattachement pour travailler en permanence les contenus des enseignements.

ENGAGEMENT N°6 : ENCADRER

L'équipe pédagogique, par la présence constante de ses formateurs, s'engage à encadrer les apprentis tant collectivement, avec un responsable de groupe, qu'individuellement, avec un professeur référent.

ENGAGEMENT N°7 : INVESTIR

Les formations par alternance exigent une complémentarité totale entre la formation en entreprise et la formation au centre de formation. Les CFA investissent dans des outils pédagogiques qui permettent à l'apprenti de valoriser les connaissances acquises sur les deux lieux de formation.

ENGAGEMENT N°8 : OUVRIR

Les CFA souhaitent ouvrir chaque apprenti à la prise en compte de l'espace européen et à l'internationalisation de l'économie. Les CFA ont pour objectif de permettre pour chaque apprenti la possibilité de partir à l'étranger, soit en immersion individuelle soit en voyage collectif dans un but professionnel.

